



De la Wallonie d'hier, nous créons celle de demain

Bilan des activités 2013-2014



Sommaire

Editorial	5
PARTIE I	
Présentation de la société SPAQÆE	7
Mission	7
Vision	7
Engagements	7
Chaîne des valeurs	8
Règle cardinale	8
Conseil d'administration	9
Comité d'orientation	9
Comité de direction	9
Structure	10
Membres du personnel au 31 décembre 2013	11
PARTIE II	
L'évaluation des risques	15
PARTIE III	
SPAQÆE, acteur du développement économique et durable de la Wallonie	19
1991-2014 : bilan de SPAQÆE dans l'investigation des sols et la réhabilitation	20
PARTIE IV	
SPAQÆE en action	29
Etat d'avancement des sites désignés dans le cadre du Plan Marshall 1	44
Etat d'avancement des sites désignés dans le cadre du Plan Marshall 2.vert	46
Etat d'avancement des sites désignés dans le cadre des Fonds FEDER	48
Etat d'avancement des sites désignés dans le cadre du contrat de gestion	49
PARTIE V	
SPAQÆE dans le futur	51
La programmation FEDER 2014-2020	52
SPAQÆE relève le défi des énergies renouvelables	54
La gestion des eaux : une problématique à part entière	56
Economie circulaire	58
PARTIE VI	
Les partenariats	61
Organigramme des sociétés participées et filiales	62
Les participations	63
Les filiales	65
PARTIE VII	
SPAQÆE en chiffres	67
Rapport d'évaluation – Synthèse	69
Les comptes annuels	73
Le Rapport du Commissaire sur les comptes annuels 2013	79
Les certifications	82



*« BOMA » à Grâce-Hollogne
Afin de réhabiliter les sols situés au droit de
l'ancienne station-service de la base militaire,
SPAQUE a mis en service – début 2014 - une
unité de dépollution par extraction de vapeur
et filtration sur lit de charbon actif. Elle traitera
les sols à partir de 4,5 mètres de profondeur
jusqu'à 22 mètres. L'opération durera deux à
trois ans mais n'empêchera pas la construction
des nouveaux bâtiments de Liege Airport. Ces
travaux sont financés par les Fonds européens
FEDER et la Wallonie.*

Editorial

L'expérience de SPAQÆE lui permet d'affirmer que la réhabilitation d'une friche industrielle polluée doit impérativement se faire en concertation avec les auteurs, publics ou privés, du ou des projets qui s'y développeront. La connaissance du projet de redéploiement économique, le plus en amont possible du processus de réhabilitation, permet, en effet, d'affiner les études de risques et, par conséquent, de diminuer substantiellement les coûts du chantier de réhabilitation.

Dès lors, l'évaluation détaillée des risques pour la santé et l'environnement est un élément-clé du processus de réhabilitation mis au point par SPAQÆE. Face à une conception de la réhabilitation qui consiste à appliquer mécaniquement les normes du décret « sols » (objectif d'assainissement = Valeur seuil), notre processus met en œuvre une évaluation détaillée des risques qui va tenir compte, le plus tôt possible, des caractéristiques du projet de réaffectation du site. Cette démarche va permettre de déterminer des objectifs d'assainissement en fonction de l'utilisation future des sols.

Ainsi, il est évident que le niveau d'assainissement des sols sera bien moins élevé là où il s'agira de construire un parking que là où se trouveront logements et jardins potagers. En modulant de la sorte les objectifs d'assainissement en fonction de l'occupation future des sols, comme l'autorise d'ailleurs le décret sols, on arrive à diminuer les coûts de la réhabilitation de 50 à 95 pourcents comme on le constatera en lisant le dossier figurant en pp. 15 à 17 de ce rapport annuel. Cette diminution des coûts sera atteinte dans le cadre d'un processus relativement souple puisque l'on pourra soit réorienter le projet d'aménagement, et notamment l'implantation de ses diverses composantes, en fonction de la pollution des sols soit orienter judicieusement, sans apporter de modifications au projet, les travaux d'assainissement qui représentent toujours la plus grosse part d'un budget de réhabilitation.

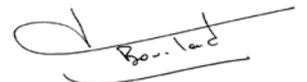
La réhabilitation d'un site est un processus global dans le cadre duquel doit exister une concertation permanente entre tous les acteurs concernés qu'ils soient publics et privés. Cette concertation, SPAQÆE l'a mise en place de longue date et entend bien encore l'amplifier à l'avenir.



Philippe ADAM
Administrateur Directeur



Eric PONCIN
Vice-Président



Vincent BOURLARD
Président



A Marchienne-au-Pont, SPAQ&E a terminé la réhabilitation du site de l'ancienne fonderie Léonard Giot. Cette friche industrielle a été réhabilitée de façon à pouvoir accueillir, sur sa partie centrale (la plus vaste) un hall relais pour entreprises et une micro-zone d'activités économiques, un projet IGRETEC. Sa partie ouest est destinée à accueillir du logement. Les travaux de réhabilitation ont été financés par le Plan Marshall.

PARTIE I

Présentation de la société SPAQ//E

Mission

L'entreprise SPAQ//E, notamment spécialisée dans l'amélioration de la qualité de l'environnement de friches industrielles et de décharges, est acteur et partenaire du développement économique et durable de la Wallonie.

Après les indispensables investigations et analyses scientifiques, SPAQ//E réalise les travaux de réhabilitation en fonction de la nature des pollutions et des affectations potentielles des sites. Elle y intègre, le cas échéant, la construction de nouvelles infrastructures favorisant le redéploiement. Lorsque cela s'avère nécessaire, elle prend en charge la gestion des eaux souterraines.

Ainsi, chaque année, SPAQ//E met à disposition du monde économique de nombreux hectares réhabilités pour accueillir les projets qui feront la Wallonie de demain.

Grâce à une approche rigoureuse et éprouvée, elle mène chaque jour à bon terme le pilotage des projets les plus complexes.

SPAQ//E travaille tant pour les clients privés que publics. Pour la Wallonie, la société est l'acteur du redéploiement socio-économique reconnu dans :

- l'amélioration de la connaissance des sites pollués ;
- les études des faisabilités économique, technique et urbanistique des sites pollués ;
- la conception et la réalisation des travaux de réhabilitation des sites pollués et de construction ;
- la gestion des eaux.

Vision

Ensemble reconnu pour son expertise scientifique au niveau international, la société SPAQ//E propose le panel complet des compétences indispensables à la mise en œuvre d'une politique de gestion de la qualité de l'environnement et de la santé répondant aux principes du développement durable.

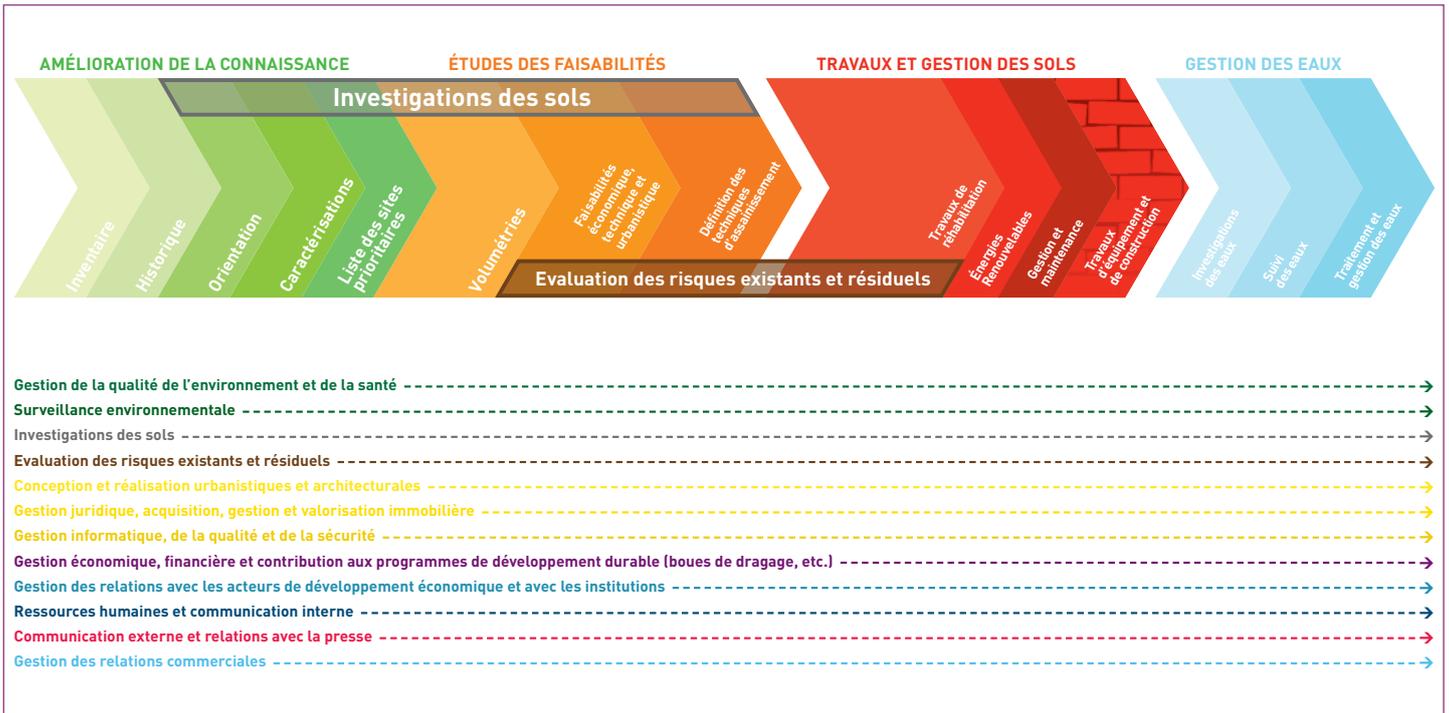
L'équipe multidisciplinaire de la société SPAQ//E est composée de femmes et d'hommes, experts les plus pointus dans les domaines du sol, de l'air, de l'eau, de la santé, de l'énergie et d'autres disciplines complémentaires.

Engagements

Les engagements de la société SPAQ//E en termes de culture d'entreprise sont :

- l'Initiative
- l'Intégrité
- l'Autonomie
- la Qualité du travail
- l'Esprit d'équipe

Chaîne des valeurs



Chaîne des valeurs

La chaîne des valeurs de la société énumère, de manière séquentielle, les activités scientifiques et techniques de notre chaîne de production, tout en intégrant les autres activités scientifiques et techniques transversales. Ensemble, elles permettent d'optimiser une réhabilitation en se fondant sur l'expertise et sur la connaissance.

Règle cardinale

« Seule l'expertise scientifique guide les décisions et les orientations de SPAQ_{UE}. »

Conseil d'administration

Monsieur **Vincent BOURLARD**
Président

Monsieur **Eric PONCIN**
Vice-Président

Monsieur **Philippe ADAM**
Administrateur Directeur

Monsieur **Jean-François RAVONE**
Administrateur

Monsieur **Marc DARVILLE**
Administrateur

Madame **Coralie VIAL**
Administrateur

Monsieur **Alain DE ROOVER**
Administrateur

Monsieur **Emmanuel SERUSIAUX**
Administrateur

Madame **Elisabeth GERARD**
Administrateur

Madame **Valérie VERZELE**
Administrateur (à partir de novembre 2013)

Monsieur **Didier HELLIN**
Administrateur

Monsieur **Pol JACQUEMART**
Secrétaire

Madame **Isabelle JEURISSEN**
Administrateur

Monsieur **Arnaud LAMY**
Commissaire du Gouvernement wallon

Monsieur **Philippe KNAEPEN**
Administrateur (de juillet 2011 à juin 2014)

Madame **Julie PATTE**
*Commissaire du Gouvernement wallon
(de janvier 2010 à juin 2014)*

Madame **Diana NIKOLIC**
Administrateur (de mars 1991 à juin 2012)

Comité d'orientation

Monsieur **Vincent BOURLARD**
Président

Monsieur **Eric PONCIN**
Vice-Président

Monsieur **Philippe ADAM**
Administrateur Directeur

Monsieur **Robert VERTENUEIL**
Centrale Générale F.G.T.B.

Monsieur **Michel MATHY**
Directeur F.G.T.B. Wallonie

Monsieur **Thierry BODSON**
Secrétaire générale F.G.T.B. wallonne

Monsieur **Marc BECKER**
Secrétaire national C.S.C.

Monsieur **Dominique LINOTTE**
*Permanent interprofessionnel C.S.C.
Liège-Huy-Waremme*

Madame **Françoise BERNARD**
Secrétaire générale adjointe SETca

Secrétaire : Madame **Josée PIRSON**

Monsieur **Fernand ANTONIOLI**
Expert C.S.C.

Comité de direction

Monsieur **Vincent BOURLARD**
Président

Monsieur **Eric PONCIN**
Vice-Président

Monsieur **Philippe ADAM**
Administrateur Directeur

Secrétaire : Madame **Josée PIRSON**

Monsieur **Pol JACQUEMART**
Operations manager (invité)

Structure

Direction générale des départements et des services spécifiques

Ph. ADAM

Service de la communication externe et des relations avec la presse

J.-F. DELIEGE

Direction des départements techniques, du service technico-commercial et des services spécifiques

P. JACQUEMART

Service technico-commercial

C. NECULAU

Département de la gestion urbanistique, juridique, immobilière et de l'informatique

S. al ASSOUD

Service de la gestion juridique, immobilière et documentaire

E. COLLA

Service de la gestion des réseaux informatiques

J.-L. LOWARD

Service géomatique, urbanisme et architecture

Département de l'amélioration de la connaissance des sites pollués et des études des faisabilités

Ph. SCAUFLAIRE

F. MAQUET

Service de l'acquisition de la connaissance des sites potentiellement pollués

Ph. TOMSIN

Service des investigations des sols

S. KALBUSCH

J.-D. SCHENKELAARS

D. LEONARD

Service de l'étude des impacts des sites pollués sur la santé et de la surveillance environnementale

P. DUQUESNE

Département financier : achats, comptabilité et études économiques

P. EYEN

Service des achats et des études économiques

S. STEVENART

Département des investigations, du suivi du traitement et de la gestion des eaux des sites pollués

A. LOX

Département de la conception et de la réalisation des travaux de réhabilitation, d'équipement et de construction et de la gestion des sites réhabilités

Ph. THIRY

Th. NAMECHE

Service des travaux

V. LANSIVAL

Services des travaux et de la maintenance

E. GUERLOT

Service de l'évaluation des risques

M. JAILLER

Membres du personnel Décembre 2014

					
Pierrette SPITS	Dimitri RECLAIRE	Virginie LANSIVAL	Pierrette DESCAMPS	André LOX	Alain BOURGUIGNON
					
Daniel VOS	Esméralda DOMINGUEZ	Giovanna MANCUSO	Michaël THIRY	Céline KLUTEN	Emmanuel COLLA
					
Fabienne NEUVILLE	Cédric DI CINTIO	Maud LE BEL	Patricia DUQUESNE	Raoul REQUENA	Gilles GOSSELET
					
Yvon DE PAUW	Stéphane FLAMENT	Pierre BRICTEUX	Eric VANDENBERGHE	Joëlle SLUSE	Patrice MUIT
					
Sylviane DELVAUX	Nadia DE GASPERIN	Pol JACQUEMART	Carinne DECHAMBRE	Carole VOLON	Thierry NAMECHE



Didier DAMHAUT



Stéphanie STEVENART



Jean-Yves SLANGEN



André BELBOOM



Sophie al ASSOUD



Didier BOON



Delphine LEONARD



Martine LOO



Fabienne MAQUET



Sébastien CONSTANT



Philippe TOMSIN



Caroline CHARLIER



Frédéric JAMAR



Jean-Claude DESPONTIN



Philippe SCAUFLAIRE



Virginie EVRARD



Eric DELREUX



Pierre DENGIS



Pierre EYEN



Philippe THIRY



Josée PIRSON



Annick JASPAR



Adrien LOIACONO



Philippe ADAM



Sana el OUALIDI



Maïté DASTHY



Jean-Louis LOWARD



Louis ZUBIAUR



Eddy GUERLOT



Léon DECAMP



Francine DANHIER



Jean-Damien
SCHENKELAARS



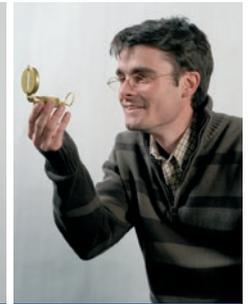
Christel TALBOT



Carole PAILLOT



Patrick MACHIELS



Alexandre BERNIER



Claudia NECULAU



Sébastien KISS



Jean-Frédéric DELIEGE



Sandrine GERLACHE



Julie LECLERCQ



Sébastien RABOLLI



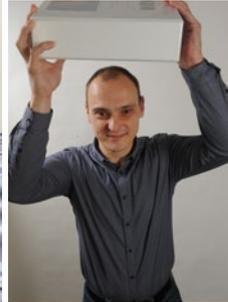
Jöran
BEEKKERK VAN RUTH



Carol SACCARO



Philippe MATHIEU



Christophe COLLETTE



Marie JAILLER



Charlotte LENOIR



Vincent de LAME



Serge KALBUSCH



Samuel WILDEMEERSCH



Marta POPOVA



Hakim BEJAOU



Antonio FORTUNATO



Soline MOURMANT

Les travaux de réhabilitation du site « Charbonnage Bonne Espérance » à Sambreville, financés dans le cadre du Plan Marshall 2.vert, ont démarré en été 2014. Le développement d'une plateforme industrielle avec accès direct à la Sambre est prévu sur ce site de 14,9 hectares un projet géré par le port de Namur et la DGO1 du Service Public de Wallonie.



PARTIE II

L'évaluation des risques

L'assainissement raisonné d'une friche industrielle passe par l'évaluation détaillée des risques qui induit une diminution des coûts.

Dans une période de crise financière et économique, l'évaluation des risques est, plus que jamais, l'outil approprié pour limiter les dépenses liées à l'assainissement des friches industrielles polluées.

L'évaluation détaillée des risques, qui tient compte du projet d'aménagement du site le plus en amont possible, permet, en effet, de diminuer les coûts de l'assainissement de 50 à 95 %.

Le cadre législatif de la gestion des sites et sols pollués en Wallonie repose sur l'application du décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols, communément appelé décret « sols ». Il fixe les différentes études à mener sur un site : étude d'orientation, étude de caractérisation, élaboration des objectifs d'assainissement (étude des faisabilités) et évaluation finale.

L'évaluation des risques est, quant à elle, inscrite dans le décret « sols » à deux stades cruciaux de l'étude du site :

- elle permet de statuer sur la présence ou non de pollutions préjudiciables pour la santé et l'environnement lors de l'étude de caractérisation ;
- elle permet d'élaborer les objectifs d'assainissement dans le cas des pollutions historiques.

Le décret « sols » précise que les objectifs d'assainissement – qui sont les concentrations maximales admissibles dans les sols et les eaux souterraines pour les rendre compatibles avec l'aménagement projeté – doivent au minimum supprimer l'existence d'une menace grave, c'est-à-dire éliminer la pollution préjudiciable.

L'objectif de l'évaluation des risques est non pas de permettre d'assainir un site pour le rendre le plus propre possible ni de le ramener au niveau des teneurs naturelles, mais bien de le réhabiliter pour le rendre compatible avec l'usage projeté. Ainsi, l'usage résidentiel est un usage plus sensible que l'usage industriel et conduit à des objectifs d'assainissement plus stricts.

Assainissement basé sur les normes ou assainissement basé sur les risques ?

La méthodologie d'évaluation des risques est décrite de manière détaillée dans le Code wallon de bonnes pratiques (Guide de référence pour l'étude de risques – GRER), d'application en Wallonie depuis le 1^{er} janvier 2013.

Ce code prévoit que l'évaluation des risques peut être réalisée selon trois paliers successifs, de complexité croissante, mais de mieux en mieux adaptés à un projet d'aménagement précis.

Une comparaison des concentrations mesurées dans les sols et les eaux souterraines aux normes VS (Valeur seuil) fixées en annexe 1 du décret « sols ». Ces normes ont été obtenues à partir d'évaluations des risques menées pour trois types de risques que sont les risques pour la santé humaine (futurs occupants du site), les risques pour les masses d'eaux souterraines (liés au passage des polluants du sol vers les eaux, puis à leur dispersion) et les risques pour les écosystèmes (faune et flore). Ces normes ont été fixées pour cinq usages principaux : naturel, agricole, résidentiel, récréatif commercial et industriel.

1. Une évaluation simplifiée des risques (ESR) consistant à comparer les teneurs mesurées aux valeurs seuil spécifiques aux trois types de risques précités, mais de manière séparée. On aborde ainsi non plus globalement, mais séparément, le risque « écotoxicologique », le risque « nappe » et le risque « santé humaine ».

2. Une évaluation détaillée des risques (EDR), plus complexe, permettant de prendre en compte les caractéristiques propres du projet d'aménagement (voies d'exposition, durées d'exposition, type de construction, localisation des bâtiments, type de recouvrement des sols, etc.) et faisant appel à l'utilisation de modèles ou aux résultats de mesures directes dans l'environnement (analyses dans l'air du sol, dans l'air ambiant, dans les légumes).

Ainsi, face à des sites affectés par une pollution historique, SPAQ/E élabore des objectifs d'assainissement en utilisant systématiquement l'outil d'évaluation des risques qui, couplé à la recherche des meilleures techniques d'assainissement disponibles, permet une maîtrise des coûts de réhabilitation.

On l'aura compris, le processus de réhabilitation de friches industrielles élaboré par SPAQ/E n'a pas pour principe l'application mécanique des normes du décret « sols » de telle sorte que la qualité du sol corresponde aux « valeurs seuil » qui y sont définies. Cette méthode serait bien trop coûteuse.

Bien au contraire, en mettant en œuvre l'évaluation détaillée des risques, il induit une optimisation de l'assainissement en fonction du projet d'aménagement et permet ainsi d'en réduire significativement les coûts.

Dans cette optique, on comprendra l'intérêt capital de pouvoir prendre connaissance, le plus tôt possible dans le processus de réhabilitation, du contenu du projet d'aménagement du site. Plus tôt ce projet sera connu, plus détaillé il sera, plus l'évaluation des risques sera poussée et plus le coût du chantier de réhabilitation sera maîtrisé.

Concrètement, lors des études des faisabilités (qui incluent l'évaluation détaillée des risques), plusieurs variantes sont à chaque fois étudiées, chacune associant un volume de sols à assainir à des objectifs d'assainissement. Dans la pratique, on observe une diminution de 50 à 95 % des coûts de réhabilitation

Méthode initiée aux Etats-Unis en 1983, l'évaluation des risques est un outil d'aide à la décision. Elle a pour objectif de permettre *in fine* l'estimation et l'optimisation des coûts d'assainissement en prenant en compte l'usage projeté (résidentiel, commercial, industriel, mixte, etc.) pour assurer un assainissement durable.

En Wallonie, SPAQ/E a collaboré à la conception et à la rédaction du Code wallon de bonnes pratiques dont, notamment, le Guide de référence pour l'étude de risques (GRER).

Les outils d'évaluation des risques utilisés et développés par SPAQ/E ont fait l'objet d'une validation par l'INERIS (Institut national de l'environnement industriel et des risques, organisme de référence dans ce domaine en France) en 2008-2009.

plus la variante choisie repose sur une évaluation des risques « poussée » (comparaison entre VS → ESR → EDR) et développée au plus près d'un projet d'aménagement précis.

On notera que les hypothèses reprises lors de l'évaluation détaillée des risques – afin de coller au plus près du projet d'aménagement – se traduisent en mesures de sécurité que l'on appelle généralement « restrictions d'usage ». Ces restrictions doivent impérativement être respectées lors de l'utilisation ou lors de l'aménagement futur du terrain. On parlera de « restriction d'utilisation » en cas d'interdiction du remaniement des terres situées en profondeur et de « restriction d'aménagement » lorsqu'il s'agit de respecter les plans d'aménagement du site ayant servi à l'évaluation des risques.

Cette approche de la réhabilitation des sites pollués au travers de l'évaluation détaillée des risques est la seule alternative possible conduisant à un assainissement durable des friches industrielles. C'est la voie adoptée

par la Wallonie, mais aussi par plusieurs autres pays européens.

Le réseau européen NICOLE, rassemblant les industriels et les bureaux d'études confrontés à cette problématique, en est d'ailleurs convaincu depuis de nombreuses années comme l'indique le titre de l'ouvrage édité par cet organisme dès 2002 : *La gestion durable des sols : le rôle d'une approche basée sur l'évaluation des risques. Ce document préconise l'évaluation des risques « comme étant la méthode la mieux adaptée, la plus structurée et la plus sûre pour gérer les sites d'une manière durable, permettant ainsi une meilleure affectation des ressources »*. La position de NICOLE s'appuie sur les résultats de deux programmes européens nommés CARACAS (1996-1998) et CLARINET (1998-2002), axés sur ce thème.

SPAQUE, forte de son expérience dans ce domaine, continue à faire évoluer l'évaluation des risques en s'appuyant, notamment, sur des collaborations scientifiques avec l'INERIS ainsi qu'avec un groupe d'experts toxicologues.

Coût estimé de la réhabilitation (en millions d'euros) en fonction des trois paliers d'évaluation des risques prévus dans le décret « sols ».

Site	OA = VS	OA = VSh ESR	OA = scénario spécifique EDR	Ecart (%)
Chimeuse-Zone 4	22,9		11,9 EDR	48,00 %
Boch Keramis	12,7		4,8	62,20 %
Laminoirs de Jemappes	22,5		5,3 EDR	76,40 %
Aérodrome militaire-SOWAER	5,9		1	83,10 %
Sainte-Barbe	79,5	4,4	3,3 EDR	94,50 %
SNCB Bressoux	82,6		29 EDR	64,90 %
Ancienne base Wing Tactique	0,89	0,68		23,60 %
Charbonnage Bonne Espérance	9,7	1,9	0,63	93,50 %
SNCB Comblain la Tour	2,6		0,41 EDR	84,20 %
Cristalleries VSL	9,1	6,5	1,7 EDR	81,30 %

Unité = million d'euros
OA : objectif d'assainissement

VS : Valeur seuil
VSh : Valeur seuil pour la santé humaine

EDR : Evaluation détaillée des risques

Dans le scénario 1, l'objectif d'assainissement est d'atteindre la Valeur seuil telle que définie dans le décret « sols », soit l'application mécanique de la norme.

Dans le scénario 2, l'objectif d'assainissement met en œuvre une étude simplifiée des risques.

Dans le scénario 3, l'objectif d'assainissement est fixé par une évaluation détaillée des risques tenant compte du projet d'aménagement.



Au printemps 2014, SPAQME a effectué une campagne de prélèvements dans les sols du site « Brenner » à Andenne, afin de délimiter, cartographier et estimer précisément les quantités de sols et d'eaux contaminés. Ce site pourrait accueillir des PME tandis que le Port autonome de Namur pourrait y aménager une zone favorisant l'accès à la Meuse. La réhabilitation de ce site est financée dans le cadre du Plan Marshall 2.vert.

PARTIE III

SPAQÆ, acteur du développement économique et durable de la Wallonie

Depuis sa création, SPAQÆ est intervenue, à des stades divers de sa chaîne des valeurs, sur plusieurs centaines de sites – friches industrielles, décharges, dépôts de pneus – répartis à travers toute la Wallonie. Ces interventions sont allées de la simple approche historique pour certains sites à la réhabilitation d'autres en passant, notamment, par les investigations des sols utiles à justifier une suspicion de pollution et à recommander sa gestion.

Ainsi, 171 sites sont l'objet d'une réaffectation (*) : 74 (soit 686,91 hectares) ont été reconvertis et 97 (soit 1315,97 hectares) connaissent un projet de reconversion.

Si l'on tient compte uniquement des sites réhabilités par SPAQÆ (investigations des sols, études des faisabilités et réhabilitation) depuis 2001 (*), année où le Gouvernement wallon lui confia la réhabilitation de friches industrielles, 310 hectares (soit 13 friches) ont vu leur réaffectation concrétisée, 171 hectares (soit 9 friches) sont en cours de valorisation, tandis que des projets sont à l'étude sur 592 hectares. L'ensemble de ces réhabilitations menées par SPAQÆ a été financé par le Plan Marshall, le Plan Marshall 2.vert, les Fonds européens FEDER et la Wallonie, ainsi que par la dotation émanant de son contrat de gestion.

Dans les pages suivantes, on découvrira un tableau reprenant les 171 sites sur lesquels nous sommes intervenus à des titres divers et pour lesquels un projet de développement s'est concrétisé ou est à l'étude.

(*) Ces données sont l'objet d'une actualisation constante.

1991 - 2014 : bilan de SPAQ/E dans l'investigation des sols et la réhabilitation

N°	Commune	Nom du site	Superficie	Investigations SPAQ/E (1)	Réhabilitation par SPAQ/E		Gestion des eaux (2)	Projet	Projet Concrétisé	Remarques
					En cours	Terminée				
1	AISEAU-PRESLES	Soudrière d'Oignies à AISEAU	21,13	●				●		Logements, commerces, parkings, espaces verts
2	AISEAU-PRESLES	Fonderie Lizin à AISEAU	1,8	●			●	●		Parc d'activités économiques
3	AISEAU-PRESLES	Papeterie et Clos de la Papinière à PRESLES	0,93	●					●	Logements
4	AMAY	Usine de céramique et centrale électrique à AMP SIN	44,56	●			NA		●	Aire de loisirs, ZHIB
5	ANDENNE	Zone portuaire de Sclaig neaux à SCLAYN	17,3	●		●	●	●		Zone portuaire (PAN)
6	ANDENNE	Brenner à SEILLES	2,5	●				●		Centre de regroupement et de tri de matériaux
7	ANDENNE	Décharge d'Anton à SCLAYN	5	●			●	●		Unité de cogénération, photovoltaïque
8	ANDERLUES	N°5 du Nord	7,1	●				●		Logements
9	ANDERLUES	Gare et entrepôts	1,18	●				●		Logements
10	ANDERLUES	Malterie de l'Etoile	0,05	●				●		Rénovation du bâtiment
11	ANS	Paire Bouille	1,09	●				●		Logements
12	ANTOING	Bruyelle	5	●		●		●		Extension des activités d'un cimetier (Obesco 2, PACO)
13	ATH	Sucrierie d'Ath	6,46	●				●		Logements, espaces verts
14	AWANS	Chaudronnerie Brouhon	6,18	●				●		Parc d'activités économiques (Liege Airport)
15	BERTRIX	Ateliers SNCB	14,95	●				●		Parc d'activités économiques, logements
16	BINCHE	Lavoir du Centre à PERONNES-LEZ-BINCHE	6	●				●		Centre d'études archéologiques, centre de stockage SPF
17	BINCHE	Centrale électrique de Péronnes	0,5	●			NA	●		Logements
18	BINCHE	Abattoir de Binche	0,36	●				●		Logements
19	BINCHE	Charbonnage Ste-Barbe de Ressaix	17,2	●		●	●	●		Parc d'activités économiques, service communal des Travaux
20	BOUSSU	Corderie Laurent	3,3	●			NA	●		Logements, photovoltaïque

N°	Commune	Nom du site	Superficie	Investigations réalisées par SPAQzE (1)	Réhabilitation par SPAQzE		Gestion des eaux (2)	Projet	Projet Concrétisé	Remarques
					En cours	Terminée				
21	BRAINE-LALLEUD	Ets Denolin	1,29	●				●	●	Académie de musique
22	BRAINE-LE-COMTE	ABT	5,1	●				●	●	Parc d'activités économiques, logements, espaces verts
23	BRAINE-LE-COMTE	Graineterie Tassignon	0,27	●				●	●	Equipements communautaires (piscine)
24	BRAIVES	Ets Brichart à AVENNES	1,47	●				●	●	Micro-zone d'activités économiques (2015)
25	BRAIVES	Moulin Hosdent à LATINNE	0,28	●					●	Centre d'hébergement
26	CHARLEROI	Verrière de la Discipline à GILLY	4	●				●		Parc d'activités économiques
27	CHARLEROI	Corderie Ligny à GILLY	1,55	●				●		Logements
28	CHARLEROI	Charbonnage Saint-Louis à JUMET	12,4	●			NA	●	●	Parc d'activités économiques, photovoltaïque
29	CHARLEROI	Fonderie Léonard Giot à MARCHIENNE-AU-PONT	5,6	●			NA	●	●	Hall relais pour entreprise, micro-zone d'activités économiques (IGRETEC), logements
30	CHARLEROI	Cokerie de Marchienne	18,74	●				●		Parc d'activités économiques
31	CHARLEROI	AMS Nord à MONCEAU-SUR-SAMBRE	15	●		●		●		Zone portuaire (PAC), parc d'activités économiques (IGRETEC, Ville de Charleroi, PAC)
32	CHARLEROI	AMS Sud à MARCHIENNE-AU-PONT	23,5	●		●		●		Zone portuaire, quai (PAC)
33	CHARLEROI	Centrale électrique de Marchienne-au-Pont	10,3	●		●	●	●		Parc d'activités économiques, voie fluviale (IGRETEC, Ville de Charleroi, PAC)
34	CHARLEROI	BOMA de Montignies-sur-Sambre	11,78	●				●		Extension de la plate-forme multimodale
35	CHARLEROI	Cockerill-Sambre 2 à MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	42,5	●		●		●		Zone portuaire (PAC), infrastructures ICDI (parc à conteneurs, ressource), micro-zone d'activités économiques
36	CHARLEROI	Acierie Allard à MONT-SUR-MARCHIENNE	32,5	●		●	●	●		Parc d'activités économiques, logements, espaces verts; sentier Eau d'Heure, hydroélectricité, photovoltaïque
37	CHARLEROI	Goudronnerie Robert - partie SAED à RANSART	3,31	●			●	●		Photovoltaïque
38	CHARLEROI	Goudronnerie Robert - partie décharge à RANSART	4,37	●			●	●		Photovoltaïque
39	CHARLEROI	Rivage à ROUX	13,74	●				●		Extension PAC
40	CHARLEROI	Brasserie Grenier	0,42	●				●	●	Centre social pour personnes handicapées
41	CHARLEROI	Bois du Cazier à MARCINELLE	19,1	●				●	●	Musée
42	CHARLEROI	Fonderie Thiebaut à MONCEAU-SUR-SAMBRE	0,28	●				●	●	Logements

(1) A l'exception de ceux dont elle s'est vu confier la réhabilitation, ces sites ont bénéficié des prestations de SPAQzE, à des stades divers, mais en aucune manière SPAQzE n'a été concernée ni par la définition des besoins d'assainissement, ni par l'exécution des travaux d'assainissement. Les prestations de SPAQzE pouvaient, selon les cas, se limiter à une approche historique, ou consister aux prélèvements et analyses de sols utiles à justifier la suspicion de pollution et la recommandation d'une gestion de celle-ci.

(2) NA : non applicable.

N°	Commune	Nom du site	Superficie	Investigations réalisées par SPAQ/E ⁽¹⁾	Réhabilitation par SPAQ/E		Gestion ⁽²⁾ des eaux	Projet	Projet Concrétisé	Remarques
					En cours	Terminée				
43	CHARLEROI	Décharge ISPG à GOSELIES	23,6	●	●	●	●	●	●	Activités industrielles
44	CHATELET	BOMA - BPMN	0,4	●	●	●	●	●	●	Infrastructure routière
45	CHATELET	Stockage Purfina	3,2	●	●	●	●	●	●	Activités portuaires, station d'épuration, photovoltaïque
46	CHAUDFONTAINE	Pyramides	1,7	●	●	●	●	●	●	"Source O Rama"
47	CHAUDFONTAINE	Kestrel à VAUX-SOUS-CHEVREMENT	1,87	●	●	●	●	●	●	Parc d'activités économiques, logements, parkings
48	COLFONTAINE	N°8 du Pachy à WASMES	9,1	●	●	●	●	●	●	Stabilisation d'un terrain en zone urbaine
49	COURT-SAINT-ETIENNE	Henricot 2	17,08	●	●	●	●	●	●	Logements, parkings, commerces
50	COUVIN	Poëlerie Somy	0,3	●	●	●	●	●	●	Services, commerces
51	DISON	EIB à ANDRIMONT	10,54	●	●	●	●	●	●	Logements, commerces, parkings, espaces verts
52	DOUR	Les Câbleries	7,65	●	●	●	●	●	●	Logements, commerces, marché des saveurs
53	DOUR	N°1 Ferrand à ELOUGES	19,6	●	●	●	●	●	●	Espaces verts mellifères, mémorial aux mineurs
54	DOUR	Four à chaux Waroquier à ELOUGES	12,5	●	●	●	●	●	●	Centre de sport et de loisirs
55	DOUR	Le Belvédère	2,26	●	●	●	●	●	●	Centre récréatif et sportif
56	DURBUY	Garage Valentin à BOMAL	2,76	●	●	●	●	●	●	Logements, commerces, parking
57	DURBUY	Briqueterie de Rome à GRANDHAN	4,06	●	●	●	●	●	●	Réserve Natagora, parc nature "Adventurland"
58	ENGIS	Terres Rouges	13,57	●	●	●	●	●	●	Complexe sportif (commune d'Engis)
59	ESTAIMPUIS	Tannerie Poulet à ESTAIMBOURG	1,73	●	●	●	●	●	●	Extension du complexe sportif (commune d'Estaimpuis)
60	EUPEN	Filature Peters	0,63	●	●	●	●	●	●	Parc d'activités économiques, logements
61	EUPEN	Abattoir d'Eupen	0,88	●	●	●	●	●	●	Centre culturel régional
62	FARCIENNES	Centrale Electrique de Farcienes	39	●	●	●	NA	●	●	"Ecopôle", accès voie fluviale (PAC), parc à conteneurs (IGRETEC, ICDI)
63	FARCIENNES	Grand Champs (Ecopôle rive gauche)	75,16	●	●	●	NA	●	●	"Ecopôle", infrastructures routières (IGRETEC)
64	FARCIENNES / AISEAU-PRESLES	Charbonnage Saint-Jacques (Ecopôle rive droite)	175,1	●	●	●	NA	●	●	"Ecopôle", SEDISOL (traitement boues de dragage)
65	FLEMALLE / SERAING	Cokerie Flémalle	7,5	●	●	●	●	●	●	Plate-forme logistique trimodale

N°	Commune	Nom du site	Superficie	Investigations réalisées par SPAQzE (1)	Réhabilitation par SPAQzE		Gestion des eaux (2)	Projet	Projet Concrétisé	Remarques
					En cours	Terminée				
66	FLEMALLE	New Tube Meuse à AWIRS	16,41	●	●			●	●	Extension du parc d'activités économiques
67	FLEMALLE	Saule Bomel à MONS-LEZ-LIEGE	4,7	●				●	●	Logements
68	FRANES-LEZ-ANVAING	Le Palace à FRANES-LEZ-BUISSEVAL	0,12	●				●		Logements sociaux
69	FROIDCHAPELLE	Champ des 7 ânes	16,4	●	●			●		Photovoltaïque
70	GEMBLoux	Décharge des Isnes	17	●			●	●		Microturbines à gaz, photovoltaïque
71	GRACE-HOLLOGNE	Aérodrome militaire à BIERSET	13,3	●	●			●		Extension aéroport de Liège, gare TGV fret
72	GRACE-HOLLOGNE	Ancienne base Wing Tactique à BIERSET	151,39	●	●			●		Extension aéroport de Liège (Cargo nord)
73	GRACE-HOLLOGNE	Vieille-Montagne	24,2	●	●			●		Parc d'activités économiques, logements, espaces verts
74	GRACE-HOLLOGNE	BOMA de Grâce-Hollogne	6,66	●	●			●		Extension aéroport de Liège
75	GREZ-DOICEAU	Florival à ARCHENNES	3,1	●				●		Station d'épuration (IBW)
76	HAMOIR	Cour aux marchandises de Comblain-la-Tour	3,2	●				●		Parc TPME (SPI)
77	HENSIES	Les Sartis	29,06	●				●		Activités économiques
78	HENSIES	Décharge d'Hensies	21	●			●	●		Photovoltaïque
79	HERSTAL	Boulonnerie Vercheval	0,14	●			NA	●		Habitat et commerces
80	HERVE	Gare de Herve	0,08	●				●		Maison du tourisme, Horeca, RAVeL
81	HOTTON	Décharge de l'Alouette	0,89	●			●	●		Réserve naturelle
82	HUY	Fonderie Felon et Lange	1,7	●			NA	●		Logements, commerces, parkings
83	KELMIS (LA CALAMINE)	Mine Galmeyberg	2,61	●				●		Zone récréative
84	LA LOUVIERE	Cabay-Jouret à HAINE-SAINT-PIERRE	4,5	●			●	●		Logements
85	LA LOUVIERE	N°6 des Houssus à HAINE-SAINT-PAUL	9,9	●			●	●		Golf
86	LA LOUVIERE	SAFEA - partie usine à HOUDENG-GOEGNIES	16,8	●			●	●		"Garocentre" (IDEA, DUFERCO)
87	LA LOUVIERE	SAFEA - partie décharge à HOUDENG-GOEGNIES	11	●			●	●		Parc éolien, photovoltaïque
88	LA LOUVIERE	Horgatubes - Glaverbel-Houdeng à HOUDENG-GOEGNIES	0,19	●				●		"Garocentre" (IDEA, DUFERCO)

(1) A l'exception de ceux dont elle s'est vu confier la réhabilitation, ces sites ont bénéficié des prestations de SPAQzE, à des stades divers, mais en aucune manière SPAQzE n'a été concernée ni par la définition des besoins d'assainissement, ni par l'exécution des travaux d'assainissement. Les prestations de SPAQzE pouvaient, selon les cas, se limiter à une approche historique, ou consister aux prélèvements et analyses de sols utiles à justifier la suspicion de pollution et la recommandation d'une gestion de celle-ci.

(2) NA : non applicable.

N°	Commune	Nom du site	Superficie	Investigations par SPAQ/E ⁽¹⁾	Réhabilitation par SPAQ/E		Gestion ⁽²⁾ des eaux	Projet	Projet Concrétisé	Remarques
					En cours	Terminée				
112	MALMEDY	Stockage de la tannerie Utammo	0,43	●				●		Bureaux de la police, hall pour la Croix-Rouge
113	MANAGE	Fonderie des ateliers du Thiriau à Manage	3,8	●				●		Parc d'activités économiques mixtes, bassin d'orage
114	MANAGE	Codami Comptoir d'achat et vente de mitraille à BOIS-D'HAINE	10	●	●			●		Parc d'activités économiques thématique (secteur automobile)
115	MANHAY	Gare vicinale à VAUX-CHAVANNE	0,54	●				●		Maison de village
116	MARCHIN	Papeterie Godin	2,4	●		●	NA	●		Zoning pour TPE
117	MONS	Forges et Laminoirs de Jemappes	16,9	●		●		●		Parc d'activités économiques thématique (secteur sportif), parkings, espaces verts
118	MONS	Verrerie de Jemappes	2,9	●		●		●		Parc d'activités économiques thématique (secteur sportif), parkings, espaces verts
119	MONS	Les Bas Prés	27,1	●				●		"Initialis", "Geothermia" (IDEA)
120	MONS	Huilerie Grisard	1,3	●		●	NA	●		Logements et commerces
121	MONS	Ateliers SNCB	14,70	●		●		●		Centre de Congrès, hôtel, logements, parkings
122	MONS	Tir national	2	●			●	●		Administration enseignement provincial du Hainaut
123	MONS	Usine à Gaz de Mons	1,4	●				●		FOREM, logements, parkings
124	MONS / LE ROEULX	UCB à VILLE-SUR-HAINE	25,28	●		●	●	●		Parc d'activités économiques, photovoltaïque, biomasse
125	MONTIGNY-LE-TILLEUL	Domaine de Forte Taille	7,73	●			●	●		Parc d'activités économiques
126	MONT-SAINT-GUIBERT	Papeterie de Mont-Saint-Guibert	9,2	●			●	●		Logements (construction imminente)
127	MORLANWELZ	Nouveaux Ateliers Mécaniques à MORLANWELZ-MARIEMONT	6,5	●			●	●		Logements, commerces, photovoltaïque
128	MORLANWELZ	Boulonnerie et Forges Cambier à MORLANWELZ-MARIEMONT	1,87	●				●		Salle de sport et service des Travaux
129	MOUSCRON	La Martinoire	0,7	●				●		Extension de la plate-forme bimodale Charleroi Dry-Port Mouscron-Lille
130	NAMUR	Moulin A.C.B.I. à JAMBES	0,17	●				●		Logements
131	ORP-JAUCHE	Laiterie Gervais-Danone à ORP-LE-GRAND	2,6	●				●		Logements
132	OUPEYE	Station d'épuration AIDE d'Hermalle-sous-Argenteau	16,63	●				●		Station d'épuration AIDE

(1) A l'exception de ceux dont elle s'est vu confier la réhabilitation, ces sites ont bénéficié des prestations de SPAQ/E, à des stades divers, mais en aucune manière SPAQ/E n'a été concernée ni par la définition des besoins d'assainissement, ni par l'exécution des travaux d'assainissement. Les prestations de SPAQ/E pouvaient, selon les cas, se limiter à une approche historique, ou consister aux prélèvements et analyses de sols utiles à justifier la suspicion de pollution et la recommandation d'une gestion de celle-ci.

(2) NA : non applicable.

N°	Commune	Nom du site	Superficie	Investigations réalisées par SPAQzE (1)	Réhabilitation par SPAQzE		Gestion (2) des eaux	Projet	Projet Concrétisé	Remarques
					En cours	Terminée				
133	OUPEYE	Tripneu	2,8	●		●	NA	●	●	Activités économiques
134	PECO	Chapellerie de Warcoing	0,59	●				●	●	Fabrique d'outillage industriel
135	PEPINSTER	Textile de Pepinster	3,6	●				●	●	Parc d'activités économiques (SPI), hydroélectricité
136	PONT-A-CELLES	Arsenal SNCB	18,1	●		●		●	●	Logements, parkings
137	QUAREGNON	Terril n°2 du Rieu du Cœur	21,77	●				●	●	Centre commercial
138	QUAREGNON	Usine métallurgique Canon-Legrand	2,14	●				●	●	Parc d'activités économiques
139	QUAREGNON	Centrale électrique de Quaregnon	7,7	●		●	●	●	●	Traitement des déchets inertes (RECYMEX)
140	QUAREGNON	Saint-Félix	5,7	●				●	●	Espace vert avec piste VTT
141	QUAREGNON	Nouvelle Cossette	1,12	●				●	●	Parc d'observation didactique, parcours Vita
142	QUAREGNON	Brasserie Plumet	0,16	●				●	●	Logements
143	QUAREGNON	Nopri Spencer Shop	0,2	●				●	●	Logements, commerces, extension hôtel de ville
144	QUEVY	Nord de Genly à GENLY	15,7	●				●	●	Zoning industriel
145	RIXENSART	Papeteries de Genval	8	●			●	●	●	Logements, commerces, résidence-services
146	SAINT-GHISLAIN	Ateliers Bailly	1,45	●				●	●	Logements
147	SAINT-GHISLAIN	Carcoke (Zoning industriel de Tertre)	47,1	●	●		●	●	●	Eco-zoning (IDEA), photovoltaïque
148	SAINT-NICOLAS	Chimeuse Ouest à TILLEUR	9	●		●	●	●	●	Parc d'activités économiques, parc à conteneurs
149	SAMBREVILLE	Centrale électrique d'Auvelais	18,09	●				●	●	Parc d'activités économiques
150	SAMBREVILLE	Bonne-Espérance n°1 à MOIGNELEE	14,9	●		●		●	●	Parc d'activités économiques thématique (secteur de la voie d'eau)
151	SAMBREVILLE	Charbonnage Sainte-Eugénie à TAMINES	9,8	●				●	●	Parc d'activités économiques et scientifique
152	SENEFFE	Constructeur de voitures B.M.C.	26,56	●			●	●	●	Fabrications métalliques
153	SENEFFE	BASF - Feluy	66,8	●			●	●	●	Eco-zoning
154	SERAING	Bois Saint-Jean à OUGREE	133,3	●			●	●	●	"Liege Science Park"
155	SERAING	Usine Cockerill	3,68	●		●	●	●	●	"Gastronomia", infrastructures routières
156	SERAING	Cristalleries du Val Saint-Lambert	5,2	●		●	●	●	●	"Crystal Park"
157	SERAING	Acierie LD - Jacobs	1,5	●				●	●	Boulevard urbain

N°	Commune	Nom du site	Superficie	Investigations par SPAQ/E ⁽¹⁾		Réhabilitation par SPAQ/E		Gestion ⁽²⁾ des eaux	Projet	Projet Concrétisé	Remarques
				réalisées par SPAQ/E	En cours	Terminée					
158	SOIGNIES	Granitière Hanuise	1,18	●					●		Logements
159	THUIN	Chantier naval de Thuin	1,2	●					●		Logements, commerces, bureaux
160	THUIN	Sucrerie de Donstienne	4,49	●						●	Parc d'activités économiques, extension du zoning
161	THUIN	Carrière de la Sambre - Nespérat	1,12	●						●	Réserve naturelle
162	TOURNAI	Carrière et cimenterie de Barges	12,9	●			●			●	Club de plongée sous-marine
163	TUBIZE	Fabela Nord	0,3	●						●	Hall relais pour entreprises
164	TUBIZE	Centrale électrique d'Oisquerq	1,83	●						●	Logements, entrepôts
165	TUBIZE	Tubize Plastics	3,7	●			●			●	Logements, commerces, parkings
166	VERVIERS	Ets Ortmans	1,6				●			●	"Polygone de leau"
167	VILLERS-LA-VILLE	Décharge de Mellery	25	●			●			●	Photovoltaïque
168	WAIMES	Gare de Sourbrodt à ROBERTVILLE	0,31	●						●	Logements sociaux
169	WAREMME	Râperie	8,95	●						●	Logements, services, espaces verts
170	WAVRE	Basse-Wavre	4,34	●			●			●	Parc d'activités économiques, photovoltaïque, gestion du méthane, biomasse
171	WELKENRAEDT	Céramique de Welkenraedt	11,1	●						●	Service communal des Travaux, blanchisserie, local scout, logements

(1) A l'exception de ceux dont elle s'est vu confier la réhabilitation, ces sites ont bénéficié des prestations de SPAQ/E, à des stades divers, mais en aucune manière SPAQ/E n'a été concernée ni par la définition des besoins d'assainissement, ni par l'exécution des travaux d'assainissement.

(2) Les prestations de SPAQ/E pouvaient, selon les cas, se limiter à une approche historique, ou consister aux prélèvements et analyses de sols utiles à justifier la suspicion de pollution et la recommandation d'une gestion de celle-ci.
NA : non applicable.

Les travaux de réhabilitation, financés par la Plan Marshall, se poursuivent sur le site « Carcoke » à Tertre. Ce site de 33 hectares a accueilli la plus grande cokerie de Belgique. Une fois sa réhabilitation terminée, il accueillera une zone d'activités économiques (ZAE) dans le cadre du projet d'éco-zoning Tertre-Hautrage-Villerot géré par l'IDEA.



PARTIE IV

SPAQÆ en action

Plan Marshall, Plan Marshall 2.vert, programmations FEDER, contrat de gestion, d'année en année, SPAQÆ est sur la brèche pour mener, à travers toute la Wallonie, d'importants chantiers de réhabilitation que lui confie le Gouvernement wallon, comme le montrent les états d'avancements publiés dans cette partie.

Tout au long de l'année, ces chantiers sont organisés, gérés et suivis par les ingénieurs et conducteurs de chantier du département des Travaux. Ils rédigent les cahiers spéciaux des charges, assurent le suivi des marchés, vérifient le respect du cahier des charges par l'entrepreneur ayant obtenu le marché, participent aux réunions de chantiers, sont en contact avec les riverains, contrôlent les objectifs d'assainissement, etc.

Bien sûr, ce travail ne serait pas possible s'il n'y avait eu en amont les bilans historiques, les investigations des sols, les études des faisabilités économique, technique et urbanistique, les études des risques qui, avec d'autres activités, forment la chaîne des valeurs de SPAQÆ, ce processus qui permet de mener à bien une réhabilitation.

Nous avons sélectionné, dans les pages qui suivent, une vingtaine de chantiers dont nous nous sommes occupés en 2013 et 2014. Ils ne représentent, bien entendu, qu'une partie de l'activité de SPAQÆ, mais sont la preuve de son dynamisme et de son implication dans le redéploiement économique de la Wallonie.

LBP (Cuivre et Zinc)

Chênée

Le chantier de réhabilitation a débuté en 2011 avec la déconstruction sélective des nombreux bâtiments et autres infrastructures encore présents sur ce site de 7,10 hectares. En 2014, la réhabilitation des sols contaminés en métaux lourds, hydrocarbures et huiles minérales a commencé. Un important noyau de pollution situé a été pris en charge au nord-est du site.

Cette friche industrielle est reprise en zone d'activités économiques industrielles (ZAEI) et en zone blanche. Une fois réhabilitée, elle devrait accueillir des PME.



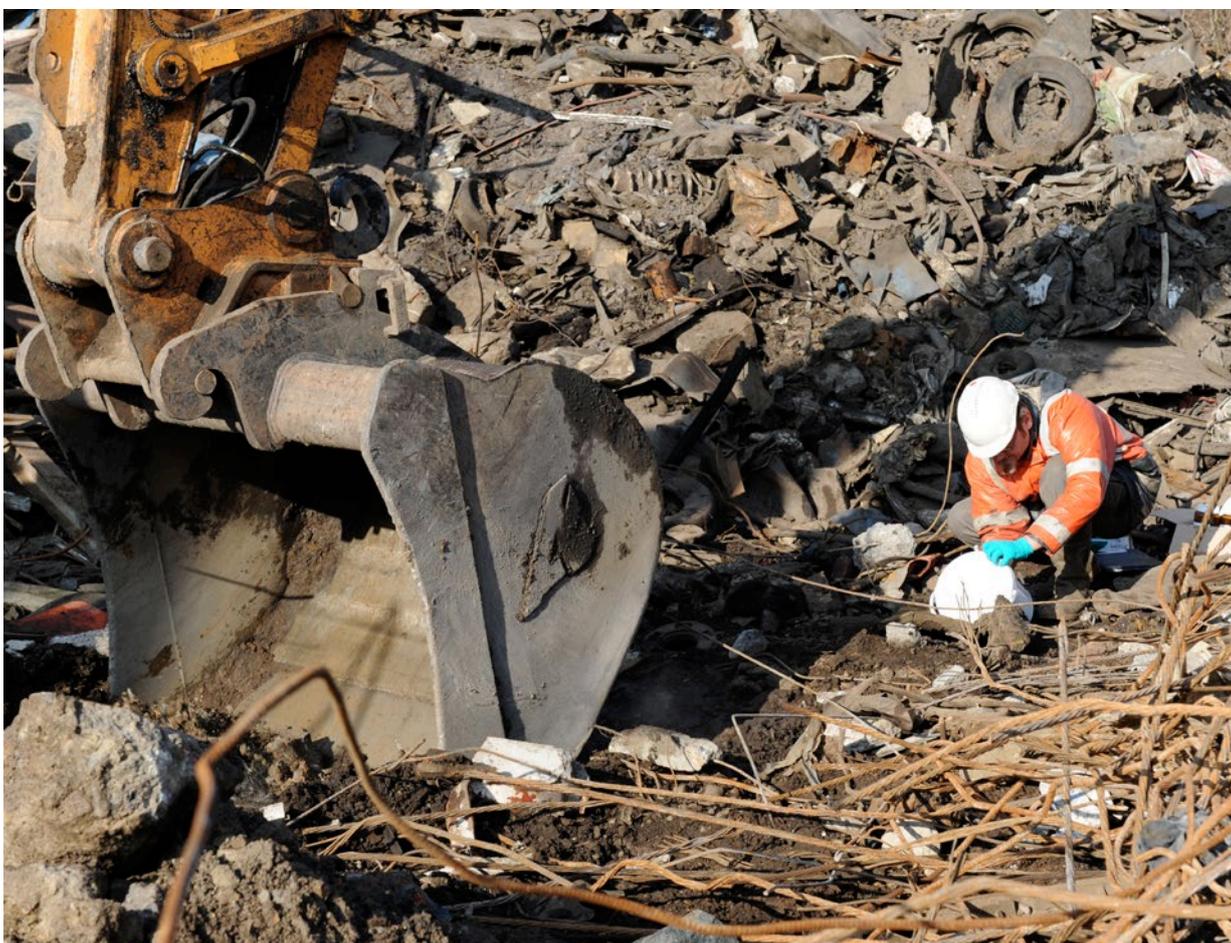


Cour aux marchandises SNCB de Bressoux

Liège

La réhabilitation de ce site de 18,40 hectares a débuté en août 2014, avec la déconstruction des dernières infrastructures sur les zones autrefois occupées par des ferrailleurs. De nombreux déchets ont également été évacués. Par la suite, SPAQ/E a procédé à l'assainissement des sols, essentiellement pollués en métaux lourds, en hydrocarbures pétroliers, en hydrocarbures cycliques, en PCB et en composés organochlorés.

Une fois réhabilité, le site devrait accueillir un parc d'activités économiques, la Foire internationale de Liège (FIL) ainsi que le centre de maintenance et de remisage du futur tram liégeois.



Verrerie et laminoirs de Jemappes

Mons

La réhabilitation de ces deux sites de respectivement 2,90 et 16,90 hectares, entamée en 2009, est aujourd'hui en cours. Les sols de ces deux sites présentent une contamination importante en métaux lourds (zinc, plomb, arsenic, cuivre), hydrocarbures cycliques, PCB et hydrocarbures pétroliers.

Ces deux friches industrielles forment une « grappe » sur laquelle l'IDEA, en collaboration avec SPAQ&E, souhaite développer un parc d'activités économiques dédiées au sport, en synergie avec le complexe sportif Mons Arena, voisin des deux friches. Des parkings et des espaces verts devraient également être aménagés.





Fonderie Léonard Giot

Marchienne-au-Pont

La réhabilitation de ce site de 5,60 hectares a été entreprise de 2010 à 2013. Les sols, essentiellement pollués en métaux lourds, hydrocarbures pétroliers et hydrocarbures cycliques, ont été assainis.

L'intercommunale IGRETEC projette d'établir un hall relais pour entreprises et une micro-zone d'activités économiques sur la partie est du site. La façade néoclassique industrielle du bâtiment administratif de l'ancienne fonderie a été conservée. Elle sera restaurée et intégrée aux futures infrastructures.

La partie ouest du site devrait, quant à elle, permettre la construction de logements.





Usine Cockerill

Seraing

Les investigations des sols menées sur ce site en 2006 avaient permis de mettre en évidence une pollution en métaux lourds, hydrocarbures pétroliers et hydrocarbures cycliques.

De 2011 à 2012, SPAQ/E a procédé à la déconstruction des bâtiments de l'ancienne usine. Ensuite, en 2013, les sols de la partie ouest du site ont été réhabilités.

Une fois la réhabilitation de ce site de 3,68 hectares terminée, la régie communale Eriges pourrait y développer le centre commercial « Gastronomica », dédié à l'alimentaire. Une partie du site devrait également accueillir le futur Boulevard urbain, projet mené par le SPW et la SRWT.





Charbonnage Sainte-Barbe de Ressaix

Binche

Une première étape de travaux a été réalisée en 2011 sur ce site de 17,20 hectares. Celle-ci avait pour objectif l'évacuation des déchets de construction présents vers des centres de traitement agréés.

En janvier 2014, SPAQ/E a entrepris la réhabilitation des sols pollués en métaux lourds, en solvants chlorés, en hydrocarbures cycliques, en cyanures et en composés organo-halogénés volatils.

Une fois réhabilité, le site pourrait accueillir un parc d'activités économiques et le service communal des Travaux de la Ville de Binche.



Etablissements Balteau

Liège

Les investigations des sols, finalisées en 2012, ont permis de mettre en évidence une contamination du site en hydrocarbures cycliques, PCB, métaux lourds en hydrocarbures pétroliers.

Les travaux de réhabilitation ont débuté en mars 2013 pour s'achever en août 2013.

Le site se trouve dans le quartier de la Gare TGV Liège-Guillemins. Une partie accueillera la « Design Station » (bureaux, espaces de travail pour designers et logements), en cours de construction par la SPI. De son côté, la Ville de Liège projette la construction de logements sur la partie du site qui lui appartient.





Boch Keramis

La Louvière

Cinq ans auront été nécessaires pour réhabiliter le site des anciennes faïenceries Royal Boch implanté dans le centre-ville louviérois. Les 16,75 hectares de cette friche industrielle étaient essentiellement pollués en métaux lourds, hydrocarbures cycliques et hydrocarbure pétroliers.

Depuis le printemps 2014, le site est prêt à accueillir le projet « La Strada », développé par le promoteur privé Wilhelm & Co Group, qui prévoit, notamment, la création de logements et de commerces. Un musée de la céramique, un musée du design, ainsi que des bureaux, des parkings et des espaces verts, devraient aussi voir le jour.





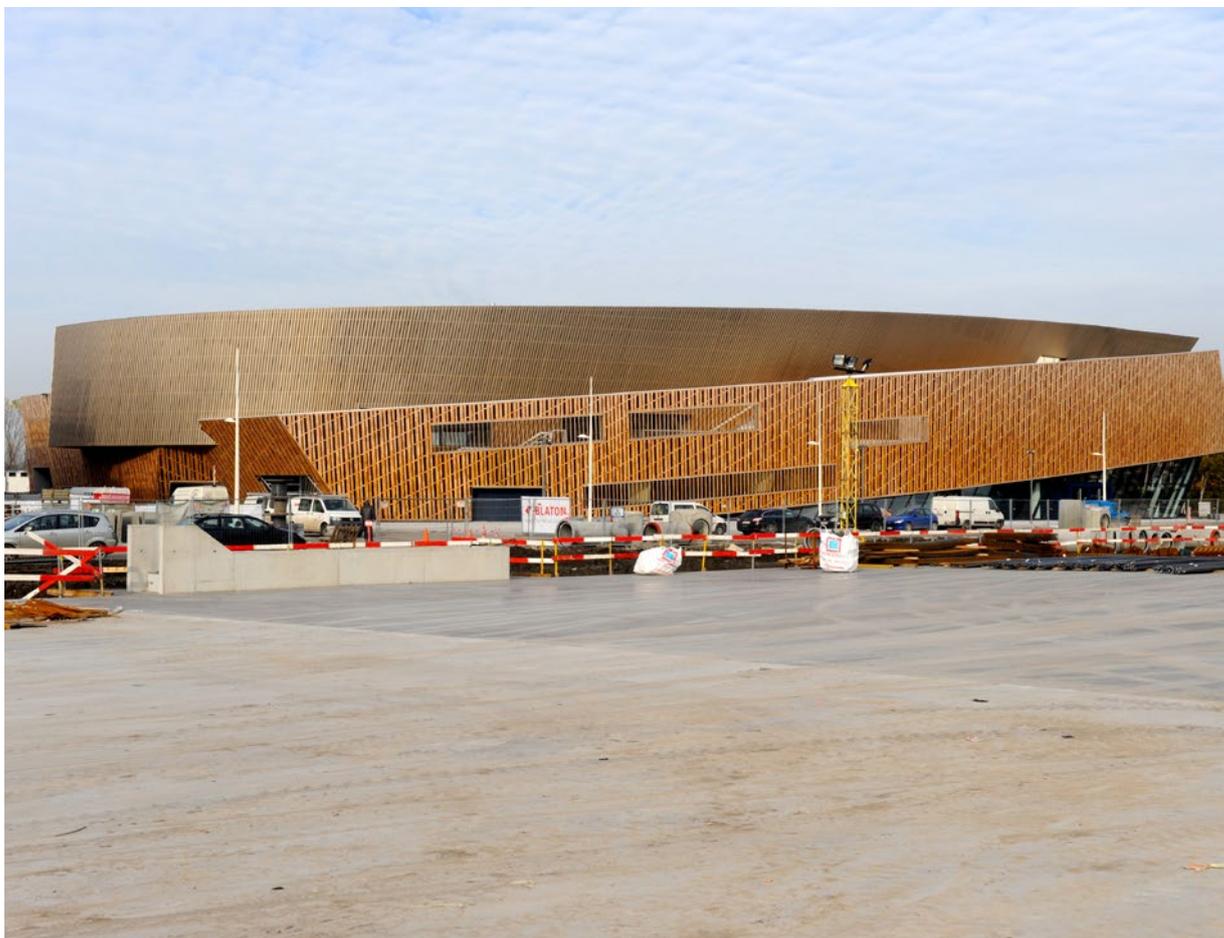
Ateliers SNCB

Mons

Avant réhabilitation, le site présentait une contamination généralisée en métaux lourds, hydrocarbures pétroliers et hydrocarbures cycliques.

En 2011, SPAQ/E a entamé les travaux de réhabilitation de ce site de 14,70 hectares sur quatre zones bien distinctes correspondant chacune à une réaffectation précise : Centre de congrès (MICX, Mons International Congress Xperience), hôtel, parking et logements.

Le site « Ateliers SNCB » se trouve, en effet, dans le quartier qui se développe autour de la nouvelle gare de Mons. Il est également proche des différents zonings qui se sont installés au nord de Mons, à proximité de l'autoroute.





Décharge d'Erpion

Froidchapelle

En 2013, SPAQ/E a entamé le reprofilage du Centre d'enfouissement technique (CET) d'Erpion, situé à Froidchapelle au lieu dit « Champ des 7 ânes ». Exploité durant près de 30 ans, ce CET a reçu plus de 800.000 m³ de déchets ménagers.

SPAQ/E a démonté les anciens réseaux de dégazage et de pompage des lixiviats. Le massif de déchets a été reprofilé et les puits de dégazage ont été réinstallés. Des terres valorisables, provenant du site « Centrale électrique de Farciennes », ont également été importées puis mises en forme sur le massif afin que le CET présente des pentes favorables à l'évacuation des eaux de ruissellement.

Le site sera définitivement réhabilité après une période transitoire de 7 ans. Sa post-gestion, elle, durera plus de 30 ans.





Aéroport de Liège

Grâce-Hollogne

Plusieurs chantiers de réhabilitation sont menés de front, depuis 2010, sur ce site : au nord sur la zone Plaine de Cubber, à l'est sur la zone BOMA sud et à l'ouest sur les zones Whisky et Stapol 4.

Les chantiers de déconstruction sont terminés sur l'ensemble de ces zones. Les travaux de réhabilitation des sols, pollués en métaux lourds, hydrocarbures cycliques et hydrocarbures liés à la présence de stockage de carburant, sont en cours ou achevés.

En 2014, deux unités de dépollution des sols par extraction de vapeur ont été mises en service sur Stapol 4 et BOMA nord. Ces travaux sont dédiés au développement d'activités économiques : extension de l'aéroport, transport de fret par TGV, implantation de PME.



BOMA

Châtelet

Ce site a été réhabilité en 2012. Les structures subsistantes (citerne à carburant, garage, etc.) ont été déconstruites. De l'amiante a été récupéré et envoyé en centre de traitement agréé. Le site est destiné à accueillir une infrastructure routière.



Centrale électrique de Marchienne

Charleroi

Entamée en 2010, la réhabilitation de ce site de 10,30 hectares doit se terminer en 2014. Avec le site voisin « AMS Sud », il devrait être relié à la N90 par un pont enjambant la Sambre. La construction d'un quai de chargement de 200 mètres est à l'étude.

Centrale électrique de Farciennes

Après réhabilitation des hotspots de pollution, 7 hectares ont été remis à disposition du Port autonome de Charleroi. Depuis 2013, la réhabilitation à l'ouest et au centre se poursuit. Projet : infrastructures portuaires et parc à conteneurs.



Charbonnage Saint-Louis

Jumet

La réhabilitation de ce site de 12,40 hectares a débuté en 2011 avec la déconstruction de toutes les infrastructures subsistantes. Les sols ont ensuite été réhabilités. Le chantier s'est achevé en 2014. Une partie des infrastructures souterraines de la mine a été conservée.



Cockerill Sambre II

Montignies-sur-Sambre

Entamée en 2010, la réhabilitation de cet ancien site sidérurgique de 42,50 hectares s'est achevée en 2014. Ce site est destiné à accueillir des PME, des infrastructures de l'ICDI, un parc à conteneurs et une ressourcerie.

CODAMI

Manage

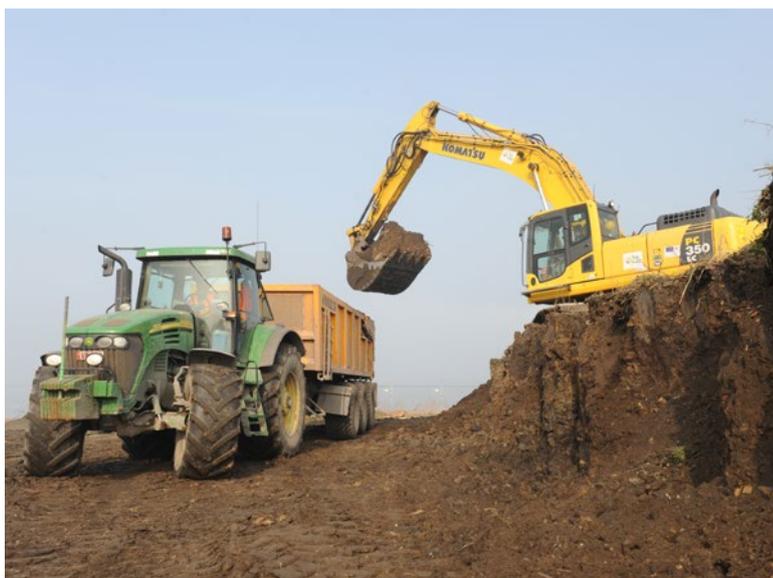
Les deux premières étapes de la réhabilitation de ce site de 10 hectares – déconstruction du bâti subsistant et enlèvement des déchets de surface – sont aujourd'hui terminées. L'étude des faisabilités, tenant compte du projet d'implantation d'un pôle automobile et de logements, est en voie de finalisation.



Dépôt de boues du Grand Large

Mons

Fin 2013, les travaux d'excavation et d'évacuation (par voie fluviale) des boues polluées entreposées sur ce site ont débuté. Situé au bord du plan d'eau du Grand Large, ce site de 5 hectares est repris en zone de services publics et d'équipements communautaires.



NAM

Morlanwelz

En 2009, les nombreux bâtiments existants ont été déconstruits. En 2011, la réhabilitation des sols sur la partie « usine » s'est achevée. En 2014, l'assainissement de la partie « décharge » est terminé. Sur la partie « usine », un projet d'implantation de logements, commerces de proximité et services est à l'étude.

UCB

Mons/Le Rœulx

La réhabilitation de cet ancien site chimique de 25,28 hectares extrêmement pollué a débuté en 2008. La fin des travaux est prévue pour 2015. Viendra ensuite la phase de traitement des eaux souterraines. Une protection du captage d'eau sera alors mise en place. Le site pourra accueillir des PME et des TPME.



SITUATION AU 15 DECEMBRE 2014



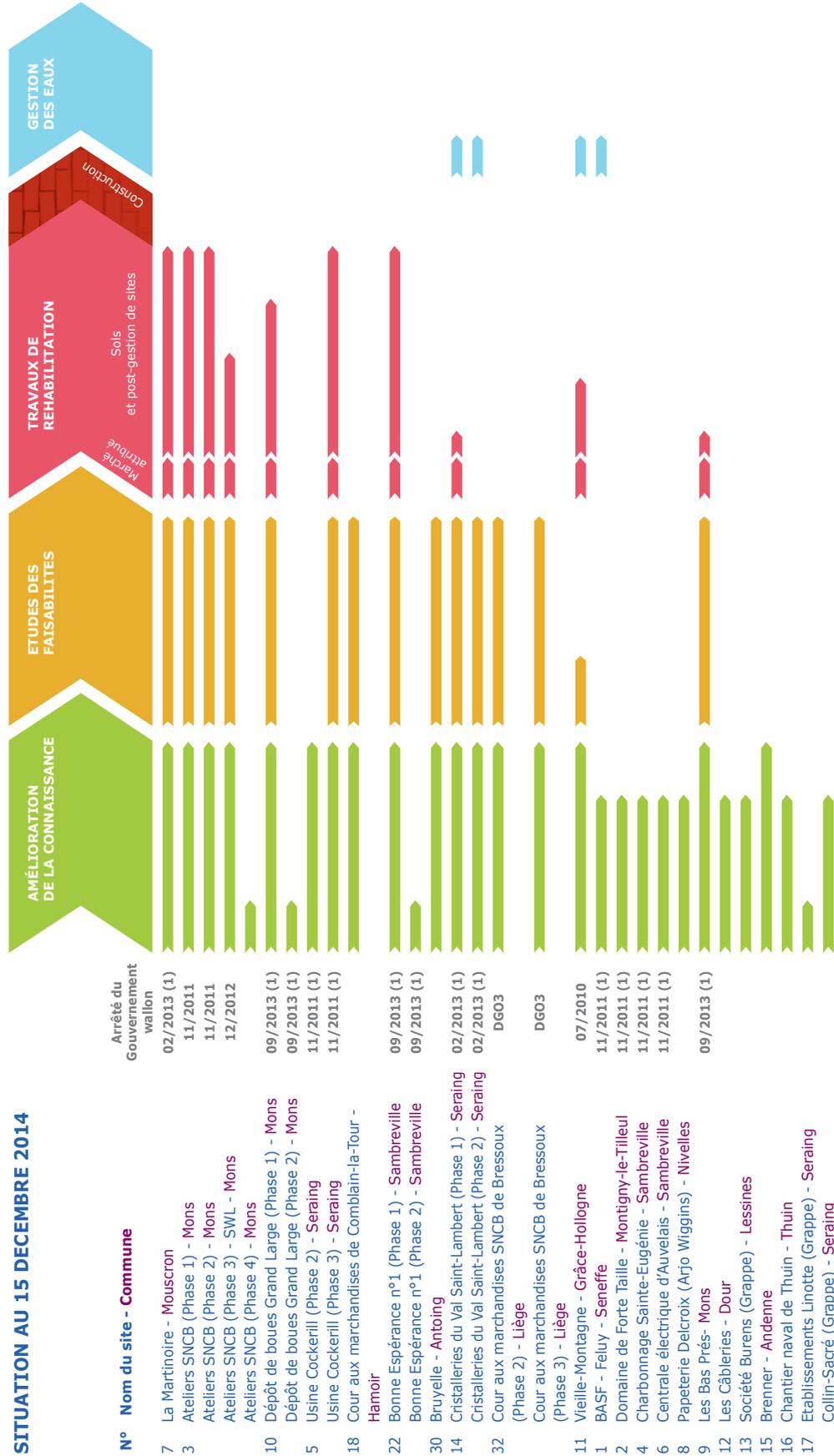
Etat d'avancement des sites désignés dans le cadre du Plan Marshall 1

PLAN MARSHALL 1

SITUATION AU 15 DECEMBRE 2014



SITUATION AU 15 DECEMBRE 2014

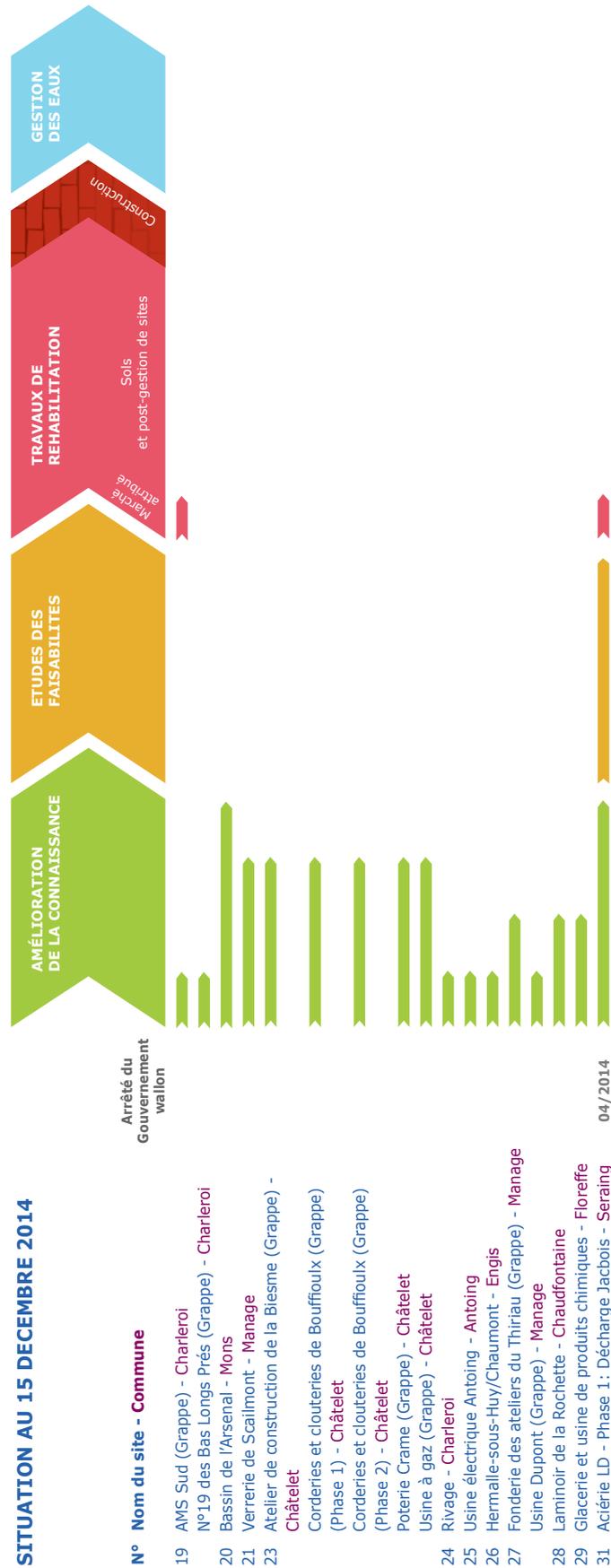


(1) Date d'envoi des documents à la DG03 et/ou au cabinet du ministre de l'environnement.

Etat d'avancement des sites désignés dans le cadre du Plan Marshall 2. vert

PLAN MARSHALL 2. VERT

SITUATION AU 15 DECEMBRE 2014



SITUATION AU 15 DECEMBRE 2014

N°	Nom du site - Commune	Arrêté du Gouvernement wallon	AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE				ETUDES DES FAISABILITES		TRAVAUX DE REHABILITATION		GESTION DES EAUX	
			Marché attribué	Soils et post-gestion de sites	Construction	NA	Marché attribué	Soils et post-gestion de sites	Construction	NA		
5	Javel Lacroix - La Louvière	05/2006										
11	Papeterie Godin - Marchin	09/2007										
12	Bois Saint-Jean - Liège	07/2004										
15	Charbonnage Saint-Jacques (Phase 1) - Farciennes	04/2009										
	Charbonnage Saint-Jacques (Phase 2) - Farciennes	04/2009										
16	Grand Champs - Farciennes	05/2011										
20	Usine Cockerill (Phase 1) - Seraing	10/2011										
7	Charbonnage Saint-Louis (Phase 1) - Charleroi	05/2011										
	Charbonnage Saint-Louis (Phase 2) - Charleroi	05/2011										
17	Centrale électrique de Farciennes (Phase 2) - Farciennes	05/2006										
8	Centrale électrique de Farciennes (Phase 1) - Farciennes	05/2006										
	Centrale électrique de Farciennes (Phase 2) - Farciennes	05/2006										
3	Charbonnage Sainte-Barbe (Phase 1) - Binche	04/2009										
4	Boma (Phase 1) - Charleroi	DGO3										
	Boma - BPMN (Phase 2) - Charleroi	07/2012										
6	Forges et Laminoirs de Jemappes (Phase 1) - Mons	09/2007										
	Forges et Laminoirs de Jemappes (Phase 2) - Mons	09/2007										
10	LBP (Phase 1) - Liège	11/2012										
	LBP (Phase 2) - Liège	11/2012										
14	Boch Keramis (Phase 1) - La Louvière	04/2009										
	Boch Keramis (Phase 2) - La Louvière	04/2009										
	Boch Keramis (Phase 3) - La Louvière	04/2009										
	Boch Keramis (Phase 4) - La Louvière	04/2009										
17	Centrale électrique de Farciennes (Phase 2) - Farciennes	05/2006										
18	Cour aux marchandises SNCB de Bressoux (Phase 1) - Liège	DGO3										
19	Aérodrome militaire (Phase 1) - Grâce-Hollogne	12/2012										
21	Aérodrome militaire (Phase 2) - Grâce-Hollogne	12/2012										
22	Ancienne base Wing Tactique (Phase 1) - Grâce-Hollogne	12/2012										

CONTRAT DE GESTION

Etat d'avancement des sites désignés dans le cadre du contrat de gestion

SITUATION AU 15 DECEMBRE 2014



N° Nom du site - Commune

Décharges

1	Bois du Corbeau - Ottignies-Louvain-la-Neuve	
2	Basse Wavre - Wavre	
3	Crayère des Fonds de Morvaux - Binche	03/2007
4	Le Marais - Bousso	06/2010
5	Carrière du Radar - Flobecq	
6	Champ des 7 ânes - Erpion	06/2011
7	Décharge d'Ormont - Tournai	03/2008
8	Chemin de Surisse - Dalhem	
9	Saule Marie - Marchin	
11	Limoy - Namur	
12	Tienne d'Aise - Rochefort	
16	Sablère Flög - Raeren	
17	Décharge de Brenhaag - Brenhaag	

Les études des faisabilités ne sont pas applicables aux décharges.

Friches industrielles

1	Corderie de Ligny - Charleroi	
2	Stockage Purfina - Châtelet	12/2005
3	N°1 Ferrand (Phase 1) - Dour	05/2009
4	Cabay-Jouret - La Louvière	12/2005
5	Horloz n°3a - Liège	
6	Etablissements Balteau - Liège	06/2012
7	PRB - Doische	
8	Station-service de Mazée - Viroinval	
9	Station-service d'Oignies-en-Thiérache - Viroinval	
10	Les Sartis - Hensies	03/2011
11	SOWAER Aérodrome militaire (Phase 2 - BOMA sud) - Grâce-Hollogne	10/2011
	SOWAER Wing Tactique (Phase 1 - Zone Whisky) - Grâce-Hollogne	10/2011
12	Carcoke Phase 3 - Partie nord - Saint-Ghislain	07/2004
13	Reilly Chemicals SA (Fockedeley - Euloco) - Saint-Ghislain	
14	Yorshire - Saint-Ghislain	



En novembre 2013, SPAQ&E a procédé à la mise en service d'une nouvelle unité de cogénération sur le site de la décharge d'Anton, localisée sur le territoire de la Ville d'Andenne. Cette nouvelle unité permet de produire électricité et chaleur à partir du biogaz issu de la décharge.

PARTIE V

SPAQÆE dans le futur

La réhabilitation de friches industrielles restera, dans les années à venir, le cœur de métier de SPAQÆE. C'est ainsi qu'elle est, bien évidemment, partie prenante à la nouvelle programmation FEDER 2014-2020 au travers de 51 projets de réhabilitation représentant quelque 200 hectares.

Dans le prolongement de ces réhabilitations, nous étudions, aujourd'hui, la viabilité d'ambitieux projets dans le domaine des énergies renouvelables. Eolien et hydroélectricité sont deux modes de production d'énergie dont nous envisageons l'implantation sur certains de nos sites réhabilités. C'est, toutefois, dans le domaine du photovoltaïque que nous sommes le plus avancés avec le projet d'installation d'une centrale d'un mégawatt-crête (MWc) sur le site de l'ancienne usine SAFEA à La Louvière. Dix autres sites, réhabilités par SPAQÆE, devraient également accueillir, dans les années à venir, d'autres centrales photovoltaïques.

S'inscrivant, par ailleurs, dans le contexte de la Déclaration de politique régionale, SPAQÆE entend amplifier son implication dans l'économie circulaire. Une économie à laquelle nous participons déjà, entre autres, en produisant chaleur et électricité au départ du biogaz de décharge, en développant des projets « énergies renouvelables » ou, encore, en valorisant les boues issues du dragage des voies fluviales de Wallonie.

Enfin, nous amplifions également notre action dans le domaine de la gestion des eaux souterraines. La gestion de ces eaux polluées, situées au droit des friches industrielles réhabilitées et, parfois, susceptibles de migrer vers l'extérieur du site, est impérative et nécessite un investissement humain et matériel sur le long terme.

La programmation FEDER 2014-2020

Acteur du développement économique et durable de la Wallonie, SPAQ/E est, bien entendu, partie prenante du projet de programmation FEDER 2014-2020 et, plus précisément, de son Axe 3 : « Intelligence territoriale 2020 ». Cinquante et un sites à réhabiliter, représentant quelque 200 hectares, sont concernés.

Cet Axe 3 cible douze pôles – répartis sur l'ensemble du territoire de la Wallonie à l'exception du Brabant wallon – avec, pour objectif, la maximalisation des effets de redynamisation urbaine. Voici ces douze pôles :

- Charleroi et Liège (les deux métropoles wallonnes) ;
- Herstal, La Louvière, Mons, Sambreville, Seraing, Verviers (les grands pôles urbains touchés par le déclin industriel) ;
- Arlon (pôle urbain transfrontalier) ;
- Tournai et Mouscron (pôles urbains de l'euro-métropole Lille-Courtrai-Tournai) ;
- Namur (capitale de la Wallonie).

Dans le cadre de cette nouvelle programmation, GEPART/SPAQ/E¹ a proposé deux démarches d'intervention pour un budget prévisionnel de € 165.393.850 TVAC.

La première de ces démarches, intitulée « Mesure 3.1.2 : dépollution visant la reconversion des friches industrielles urbaines », voit SPAQ/E chef de file de

son propre portefeuille, soit de projets dans lesquels elle intervient en tant que support au développement de zonings économiques. Il s'agit d'un portefeuille qui cible des zones d'activités économiques (ZAE) ou des extensions de ce type de zone. Dix-huit sites sont concernés par ce portefeuille représentant des enjeux économiques majeurs, régionaux et subrégionaux. Par ailleurs, les quelque 200 hectares que représentent ces sites permettront de s'inscrire dans une politique impérative de gestion parcimonieuse des sols.

La seconde démarche, appelée « Mesure 3.1.1 : renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises », permet à SPAQ/E d'être bénéficiaire, au travers de la mesure 3.1.2, dans le cadre d'interventions de réhabilitation en articulation avec des projets portés par les intercommunales, les ports autonomes ou les Villes et communes. Dans ce cadre, GEPART/SPAQ/E intervient en tant que support préalable et essentiel au développement de projets confrontés à des pollutions historiques. Trente-trois sites ont été sélectionnés pour ce portefeuille.

Ces deux listes ont été dressées à l'occasion d'une vaste opération de consultation des 262 Villes et communes de Wallonie, des intercommunales de développement économique et des ports autonomes. Cette opération et les nombreuses rencontres qui ont suivi ont permis de définir quels étaient les besoins de ces acteurs en termes de réhabilitation de friches industrielles dans le contexte de leurs projets de développement territorial. Les dossiers ont, ensuite, été sélectionnés dans la perspective de la programmation FEDER 2014-2020.



Le site « Centre des congrès », à Charleroi, fait partie des projets FEDER Programmation 2014-2020

¹ GEPART est une filiale à 100 % de SPAQ/E non assujettie à la TVA



Le site des Vanneaux (Colfontaine), qui faisait autrefois partie du charbonnage d'Hornu et Wasme, est intégré dans la liste des 51 projets proposés pour la programmation FEDER 2014-2020.



C'est sur l'ancienne décharge du site « SAFEA » à La Louvière, ici réhabilitée etensemencée, que SPAQ/E projette de construire sa première centrale photovoltaïque.

SPAQ/E relève le défi des énergies renouvelables

Face aux enjeux du réchauffement climatique et au nécessaire passage à une économie plus sobre en consommation d'énergies fossiles, la transition énergétique représente une priorité dans laquelle nous sommes engagés depuis plus de dix ans.

L'utilisation des énergies renouvelables fait ainsi partie intégrante de notre chaîne des valeurs. A cette fin, SPAQ/E souhaite implanter de manière optimale des équipements de valorisation énergétique sur les sites réhabilités ou en cours d'aménagement dont elle a la gestion. SPAQ/E s'est, ainsi, investie dans toutes les formes d'énergie renouvelable existantes afin d'explorer toutes les filières de production d'énergie verte envisageables.

Dans un premier temps, SPAQ/E a développé des projets de biomasse en tant que culture énergétique, par la plantation de miscanthus (herbe à éléphant). Des projets pilotes ont ainsi été lancés sur les sites de « Bois Saint-Jean » (Seraing), « Carcoke » (Saint-Ghislain), « Corderie Laurent » (Boussu) et « Vieille Montagne » (Grâce-Hollogne), afin d'évaluer les

rendements que pouvaient présenter de telles plantations sur des sites réhabilités ou en cours de réhabilitation.

Cette expérimentation a permis de montrer que les prévisions de rendements, sur base des observations faites en terrain agricole, ne sont pas atteintes et que la culture de miscanthus sur les friches, même réhabilitées, n'est pas rentable. En effet, les rendements relevés sur site se situent entre 3 et 13 tonnes par hectare, alors que les rendements prévisionnels sur terre agricole avoisinent les 15 à 20 tonnes par hectare.

Seuls les projets de « Bois Saint-Jean » et de « Corderie Laurent » seront poursuivis afin de confirmer dans la durée les premiers résultats obtenus.

Centrale hydroélectrique

L'installation d'une centrale hydroélectrique sur d'anciennes friches industrielles s'inscrit également et parfaitement dans cette politique de valorisation énergétique des sites.

Ainsi, à la suite de la présence de vestiges d'un ancien barrage sur l'Eau d'Heure, traversant le site « Aciérie Allard » à Marchienne-au-Pont, le développement d'un projet de centrale hydroélectrique au fil de l'eau est en cours d'étude. Afin d'exploiter de manière optimale la ressource hydraulique, SPAQÆ envisage une modification du cours de la rivière ainsi qu'une rehausse de l'ancien barrage de 50 centimètres. Le barrage hydroélectrique, par ailleurs associé à un sentier didactique, vise une production annuelle de plus de 300 MWh d'énergie verte au moyen d'une vis d'Archimède développant une puissance de 58 kW.

La mise en œuvre de ce projet nécessitera l'obtention d'un permis d'urbanisme.

Dans un autre domaine, SPAQÆ souhaite étudier les potentialités en termes de production d'énergie éolienne de plusieurs sites dont elle s'est vu confier la gestion et la réhabilitation. Au regard du nouveau cadre de référence réglementant l'implantation d'éoliennes en Wallonie, une étude de faisabilité du développement de parcs éoliens de moyenne puissance (d'environ 1 MW) a été lancée sur cinq sites, afin d'évaluer leur potentiel en fonction des contraintes locales.

Enfin, une réflexion a été lancée sur des projets photovoltaïques de petite et de moyenne puissance sur des sites en post-gestion, dans le but d'autoproduire l'énergie électrique nécessaire au fonctionnement des installations de dégazage et de traitement des eaux, et, ainsi, de réduire la facture d'électricité de SPAQÆ. A ce titre, une étude technico-économique et un plan financier ont établi que la rentabilité de ces projets était avérée.

Centrales photovoltaïques

En parallèle, SPAQÆ souhaite concrétiser un projet de grande centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 1 MWc sur le site de l'ancienne décharge de l'usine SAFEA à la Louvière. L'implantation de la centrale photovoltaïque est envisagée sur le dôme de la décharge où il est impossible de développer tout autre projet ou construction pour des raisons géotechniques et environnementales.

La centrale photovoltaïque projetée s'étendra au sol sur une surface de 2 à 3 hectares, en fonction

de la technologie retenue (panneaux mono ou polycristallins). L'installation de cette centrale photovoltaïque – l'une des plus grandes centrales au sol de Wallonie – permettra ainsi d'injecter annuellement 950 MWh d'énergie verte sur le réseau. Ce projet fait partie d'une liste de 11 sites réhabilités par SPAQÆ sur lesquels nous envisageons, dans les années à venir, l'installation de centrales photovoltaïques.

Les énergies renouvelables sont une alternative essentielle aux combustibles fossiles. Leur usage permet non seulement de réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais également de réduire la dépendance énergétique de la Wallonie vis-à-vis des importations de combustibles fossiles.

Désormais, le projet de réaménagement d'un site ne se limite plus uniquement à la dimension urbanistique, mais intègre également l'aspect valorisation énergétique.

Onze sites prioritaires sur lesquels SPAQÆ envisage l'installation de centrales photovoltaïques

	Site	Projet	Puissance prévue
0	Cokerie Flémalle	Vente terrain bâti	s.o.
1	SAFEA	Photovoltaïque	2 MWc
2	UCB (Partie C)	Photovoltaïque	3 MWc
3	NAM Morlanwelz	Photovoltaïque	1,5 MWc
4	Cokerill-Sambre 2 (ICDI)	Vente terrain bâti	s.o.
5	Léonard Giot	Photovoltaïque	2 MWc
6	Felon et Lange	Vente terrain bâti / Photov.	s.o. / 0,5 MWc
7	Carcoke	Vente terrain bâti / Photov.	s.o. / 3 MWc
8	Chimeuse	Vente terrain bâti / Photov.	s.o. / 2 MWc
9	Aciérie Allard	Photovoltaïque	2,5 MWc
10	Codami	Vente terrain bâti	s.o.
11	Corderie Laurent	Vente terrain bâti / Photov.	s.o. / 1,5 MWc

s.o. : sans objet
MWc : Mégawatt-crête

La gestion des eaux

Une problématique à part entière

Sur une friche industrielle, les eaux souterraines, tout comme les sols, ont généralement souffert de l'impact des activités polluantes. Souvent, des mesures de restriction d'usage sont prises quant à leur utilisation. Après réhabilitation des sols, l'écoulement des eaux souterraines perdure et peut participer à la dispersion des polluants, parfois même en dehors des limites de l'ancienne friche.

Afin de traiter les eaux souterraines polluées en solvants chlorés, SPAQμE a mis en fonction une station d'épuration sur le site « NAM » à Morlanwelz.



Selon la définition reprise dans le décret « sols », « *le sol correspond à la couche superficielle de la croûte terrestre, y compris les eaux souterraines* ». L'impact des polluants présents dans ces eaux souterraines sur l'environnement ou la santé et l'assainissement ou, à tout le moins, la gestion de ces eaux doivent être considérés comme une problématique à part entière dans le cadre de la réhabilitation d'un site pollué. Toutefois, cette problématique de la pollution des eaux souterraines est moins simple à résoudre que celle liée aux sols.

En effet, les eaux souterraines ne peuvent pas être considérées comme un milieu immobile ou une source de pollution fixe. Elles circulent et peuvent propager une pollution, non seulement au droit du site ou dans ses limites, mais également vers l'extérieur. Et dans ce cas, la responsabilité du propriétaire du site réhabilité est clairement engagée.

Un processus en plusieurs étapes

La gestion des eaux souterraines s'envisage comme un processus en plusieurs étapes. En effet, le fait d'avoir assaini les sols et d'avoir éliminé une grande partie des sources de pollution impactant la nappe se traduit par une diminution des volumes de polluants pouvant rejoindre cette nappe par percolation, par dissolution ou par migration ; avec, par voie de conséquence, une diminution des concentrations en polluants dans les eaux.

Mais d'autres facteurs interviennent sur la qualité des eaux souterraines. En effet, comme les sols, les nappes phréatiques possèdent une capacité naturelle à dégrader les polluants, et on peut observer une décroissance des concentrations en polluants dans le temps. Ce phénomène est appelé l'atténuation naturelle. Les mécanismes à l'origine de l'atténuation naturelle sont, entre autres, la biodégradation par des micro-organismes présents dans le milieu en contexte aérobie ou anaérobie, la dispersion, la dilution, la volatilisation, l'adsorption...

A la suite de ce constat, et en excluant les cas évidents pour lesquels une intervention rapide et une gestion immédiate sont absolument nécessaires, la tendance actuelle est aux traitements économiques par bio-atténuation naturelle surveillée. Ainsi, la plupart des sites où une problématique liée aux eaux souterraines a été mise en évidence vont d'abord faire l'objet d'un suivi pendant une durée de cinq à dix ans.

Durant cette période, en tenant compte de l'hydrogéologie spécifique du site, un dispositif de surveillance de la qualité des eaux souterraines sera mis en place, avec l'implantation de forages de contrôle, de prélèvements et d'analyses, de manière à

suivre l'évolution des paramètres chimiques au cours du temps. Complémentairement, une caractérisation des paramètres hydrodynamiques de l'aquifère pourra être entreprise, et des outils, telle la modélisation mathématique, pourront être mis en œuvre de manière à simuler les écoulements souterrains des masses d'eau et le transport des polluants associés. Le cas échéant, ces modèles permettront, si besoin est, de dimensionner ultérieurement les systèmes techniques d'assainissement ou de gestion de la nappe.

Lors de cette période d'observation, si une diminution des concentrations en polluants ou une diminution des panaches est constatée, cela signifiera que les processus d'atténuation naturelle sont actifs. Par contre, si les concentrations restent quasiment inchangées, une décision d'intervention devra être prise afin de gérer les contraintes liées aux polluants dans les eaux.

Un traitement à long terme

Une fois définie la nécessité d'intervenir sur les eaux souterraines au droit d'un site, il convient encore de déterminer la meilleure solution à mettre en œuvre des points de vue technique et économique.

En considérant les volumes généralement importants à gérer et le temps de traitement relativement long, comparé à celui mis en œuvre lors de la réhabilitation des sols, l'assainissement des eaux souterraines doit s'effectuer sur site.

Les techniques habituelles de traitement ou de gestion des eaux souterraines sont le pompage et traitement, le barbotage ou airsparging, l'oxydation ou réduction chimique, la bioatténuation naturelle stimulée, la barrière hydraulique, la barrière réactive, etc.

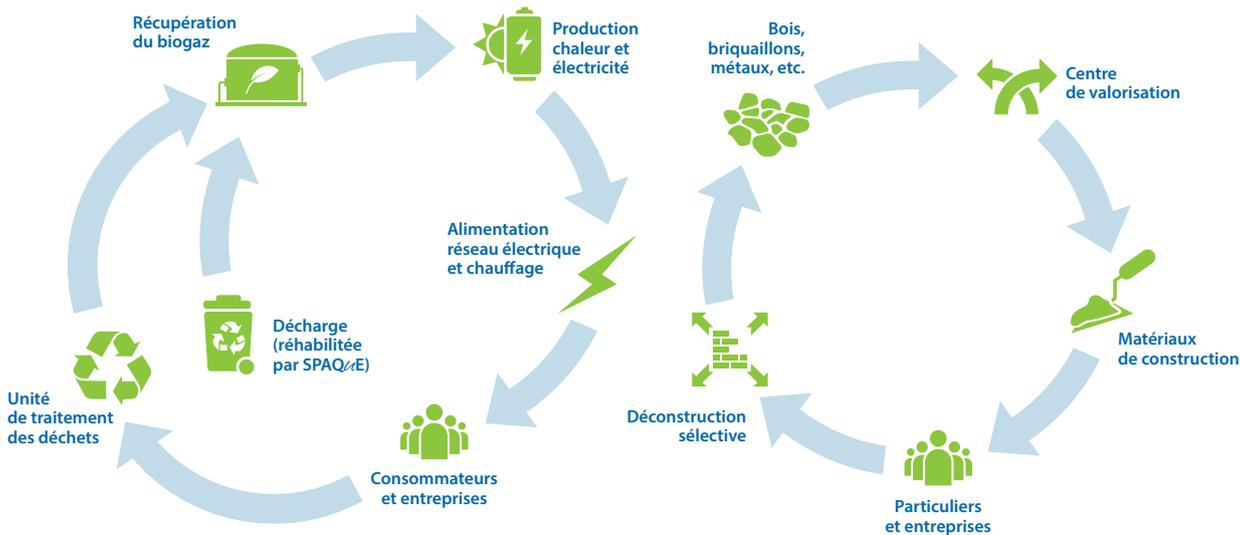
Une fois la sélection des techniques d'assainissement décidée, la mise en œuvre des ouvrages de gestion des eaux relève du génie civil et est prise en charge par le département des Travaux.

Commence ensuite une gestion active des eaux. En fonction des techniques sélectionnées, les paramètres de qualité des eaux ou de dynamique des nappes font l'objet d'une surveillance soutenue, de manière à assurer l'ajustement des paramètres d'intervention dans les installations tout au long du processus d'assainissement.

La gestion des eaux souterraines s'inscrit généralement dans un processus à long terme lié aux caractéristiques du milieu. Le suivi des systèmes de traitement et des paramètres qui y sont liés est assuré dans le cadre d'une collaboration entre le département des Travaux et celui de la Gestion des eaux.

Economie circulaire

La Wallonie a lancé le programme NEXT, dans le cadre du Plan Marshall 2.vert, avec, pour objectif, de se positionner comme l'une des régions pionnières en matière d'économie circulaire. La Wallonie est ainsi devenue, en 2013, la première région au monde à conclure un partenariat avec la Fondation Ellen MacArthur, pionnière de l'économie circulaire.



Le système linéaire « Extraire-Fabriquer-Consommer-Jeter » est à bout de souffle. Un nouveau modèle économique, écologique, local et sociétal tend à s'imposer : l'économie circulaire.

Son objectif ? Produire des biens et ressources :

- en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières et des ressources d'énergie non renouvelables ;
- en transformant les déchets en matières premières secondaires ;
- en réfléchissant à l'éco-conception des produits et en prévoyant leur réutilisation possible.

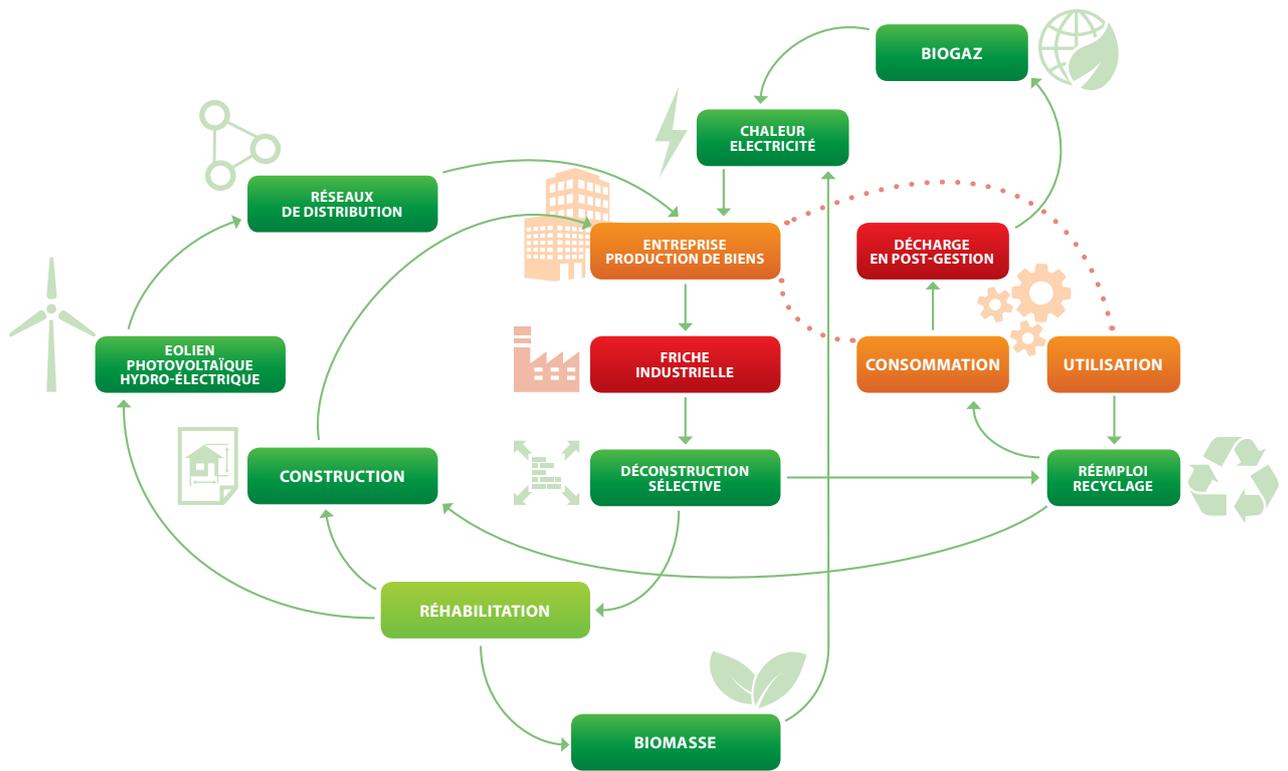
Le recyclage permet de valoriser les matières contenues dans les déchets, grâce notamment aux progrès des technologies de dépollution et de tri.

L'enjeu est désormais de produire, le plus possible, des matières recyclées de qualité quasi comparable à

la matière vierge, et de les produire en quantité avec moins d'impact sur l'environnement. Ceci impliquera de recycler plus dans le même usage (en boucle fermée). C'est l'étape nécessaire pour entrer dans une économie circulaire où la matière est capable de vivre plusieurs vies au sein de produits de qualité.

SPAQ/E s'inscrit déjà dans cette démarche à travers :

- la production de chaleur et d'électricité au départ du biogaz de décharge ;
- la déconstruction sélective des bâtiments sur les sites réhabilités et valorisation des matériaux non-pollués (notamment production de matériaux destinés aux infrastructures routières et urbaines) ;
- le recyclage et valorisation de déchets d'équipements électroniques, électriques et connexes d'origine domestique ou industrielle (Recydel) ;
- la culture énergétique sur des sites en portefeuille (miscanthus, saule) ;



- le développement de projets « énergies alternatives » : photovoltaïque, éolien, hydroélectrique sur des décharges ou des friches réhabilitées ;
- la valorisation de terrils à l'étranger ;
- la valorisation (infrastructures routières, murs anti-bruit) des produits issus du traitement des boues de dragage ;
- la gestion des chantiers de réhabilitation (transport des terres contaminées par voies fluviales, traitements sur site, etc., donc réduction du CO₂ et de l'empreinte écologique du traitement des terres) ;
- l'utilisation du colza dans une partie de sa flotte automobile.

Cette démarche sera poursuivie.

Une perspective : la récupération de matières premières dans les sols pollués et les décharges.

Concernant cette perspective et à titre informatif, voici quelques pistes :

- extraction de produits valorisables contenus dans les déchets dangereux ;
- recyclage, régénération de solvants ;
- valorisation de combustibles souillés et de résidus hydrocarbonés ;
- valorisation des déchets en cimenterie (combustibles de substitution) ;
- augmenter la part valorisable des terres polluées issues des chantiers de réhabilitation (utilisation en remblais, sous-couches routières, etc.) ;
- récupération des sables et gravats contenus dans les terres polluées.



A Liège, le site des anciens Etablissements Balteau, situé dans le quartier de la gare TGV Liège-Guillemins, a été réhabilité par SPAQ&E. La SPI y a entrepris la construction de la « Design Station » Un « Espace entreprises » sera également créé de même que des appartements. La Ville de Liège envisage la construction de logements sur la partie du site lui appartenant.

PARTIE VI

Les partenariats

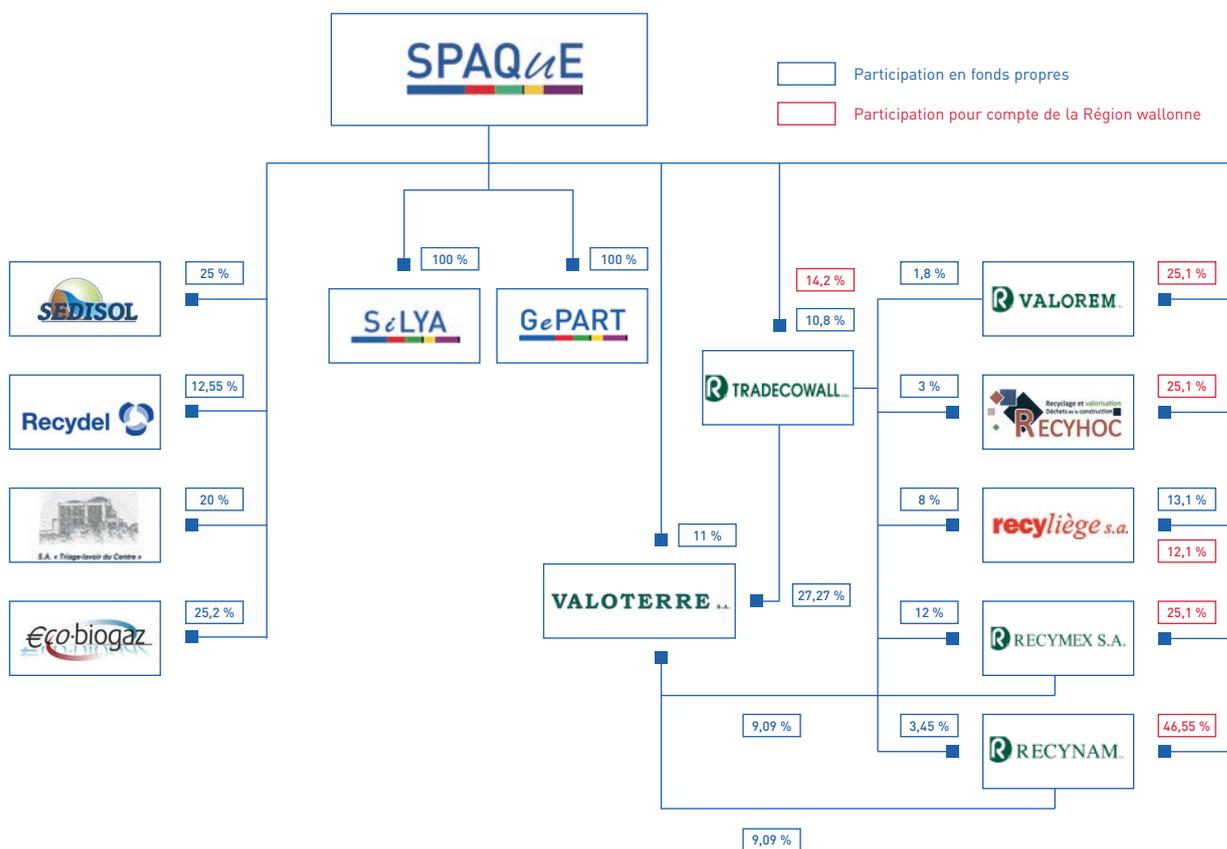
Depuis de nombreuses années, SPAQÆE possède des participations dans des sociétés wallonnes actives dans le secteur de l'environnement. Elles travaillent dans le domaine de la collecte, du traitement et du recyclage de certains types de déchets. C'est le cas de RECYNAM, RECYHOC, RECYLIEGE, RECYMEX et VALOREM dans lesquelles SPAQÆE détient plus de 25 % des parts pour le compte de la Région wallonne.

Par ailleurs, SPAQÆE possède des parts dans l'entreprise SEDISOL, spécialisée dans le traitement des boues issues du dragage des voies navigables de Wallonie. Rappelons que le Gouvernement wallon nous a confié la gestion du programme prioritaire concernant le dragage des voies navigables et le traitement des boues issues de ces opérations. Ce programme a pour objectif de draguer 450 kilomètres du réseau navigable et d'en retirer 2,3 millions de mètres cubes de sédiments.

Enfin, SPAQÆE gère deux filiales, GEPART et SILYA, dont elle est actionnaire unique.

Dans les pages qui suivent, on trouvera de plus amples informations sur les activités de ces entreprises.

Organigramme des sociétés participées et filiales



Les participations

ECO-BIOGAZ SA

Avenue J. Mermoz, 3
6041 Gosselies
BE0473771061



Activités

ECO-BIOGAZ a pour objet la commercialisation aux niveaux national et international d'un brevet détenu par SPAQÆE. Ce brevet porte sur un procédé d'extraction dynamique et automatisé du biogaz de décharge. Il permet, par la prise en compte des conditions atmosphériques de pression, de réduire sensiblement les pertes de biogaz tout en permettant une stabilisation de sa richesse en méthane.

Participation

SPAQÆE : 25,20 %

RECYDEL SA

Rue Werihet, 72
4020 Wandre
BE0475885265



Activités

La société a pour objet la reprise, l'achat, la vente, le tri, le recyclage, la valorisation et l'élimination des déchets d'équipements électriques, électroniques et connexes, en provenance des activités industrielles et ménagères, ainsi que les résidus résultant de l'activité de démantèlement.

Total Bilan 2013

6.599.119 €

Résultat 2013

- 93.979 €

Participation

SPAQÆE : 12,55 %

RECYNAM SA

Rue du Tronquoy, 24
5380 Fernelmont
BE0455254355



Activités

RECYNAM est une société mixte publique/privée créée à l'initiative de la Région wallonne en mai 1995. La société prend en charge le stockage, le tri, le concassage et le criblage des déchets inertes issus des secteurs de la construction et de la démolition. Deux sites d'exploitation : le site de Lives-sur-Meuse et le site de regroupement de Wellin aux frontières de la province namuroise.

Total Bilan 2013

3.966.823 €

Résultat 2013

288.531 €

Participation

Région wallonne : 46,55 %

VALOTERRE SA

Rue du Tronquoy, 24
5380 Fernelmont
BE0881573612



Activités

Cette société réalise des opérations de recyclage, de valorisation et de réutilisation de terres et de matériaux de déblais sains ou décontaminés, provenant des activités de construction et de démolition, ainsi que la commercialisation de ses produits ou services.

Total Bilan 2013

364.038 €

Résultat 2013

181.822 €

Participation

SPAQÆE : 11 %

VALOREM SA

Rue des 3 Burettes, 65
1435 Mont-Saint-Guibert
BE0452656240



Activités

VALOREM est une société mixte publique/privée créée à l'initiative de la Région wallonne. VALOREM est un centre de recyclage de déchets inertes en provenance des activités de construction et de démolition. En 2005, un deuxième centre de recyclage a été mis en place à Chaumont-Gistoux.

Total Bilan 2013

2.069.473 €

Résultat 2013

86.410 €

Participation

Région wallonne : 25,10 %

Triage-lavoir du Centre SA

Rue de Nimy, 53
7000 Mons
BE0480753576



S.A. « Triage-lavoir du Centre »

Activités

La société a pour objet la réhabilitation du site du Triage-lavoir, dit « Lavoir du Centre », et plus spécialement sa restauration en vue de sa vente ultérieure ou de sa mise à disposition sous quelque forme que ce soit.

Total Bilan 2013

7.149.421 €

Résultat 2013

- 183.673 €

Participation

SPAQÆE : 20 %

SEDISOL SA

Rue de Marcinelle, 31
6000 Charleroi
BE0866053315



Activités

La société a pour objet toutes opérations qui, soit directement, soit indirectement, se rapportent à l'étude, la construction et l'exploitation sur le site du Dria à Farciennes, ou tout autre site situé en Wallonie, d'un centre de traitement de sédiments de dragage et de curage de catégorie B.

Total Bilan 2013

11.776.080 €

Résultat 2013

1.112.625 €

Participation

SPAQ/E : 25 %

RECYMEX SA

PI Ghlin Beaudour Sud
Rue des Roseaux, 4
7331 Saint-Ghislain
BE0456821795



Activités

RECYMEX est une société mixte publique/privée créée en 1997 à l'initiative de la Région wallonne. RECYMEX est un centre de recyclage de déchets inertes situé en province de Hainaut.

Trois sites d'exploitation :

- site de Saint-Ghislain ;
- site de Châtelet ;
- site de Farciennes.

Total Bilan 2013

4.089.527 €

Résultat 2013

94.982 €

Participation

Région wallonne : 25,10 %

RECYHOC SA

Rue du Canon, 65
7536 Vaulx (Tournai)
BE0460867289



Activités

RECYHOC est une société mixte publique/privée créée à l'initiative de la Wallonie. RECYHOC est un centre de recyclage de déchets inertes qui récupère ceux-ci et les recycle.

Total Bilan 2013

3.397.532 €

Résultat 2013

45.590 €

Participation

Région wallonne : 25,10 %

RECYLIEGE SA

Galerie de la Sauvenière, 5
4000 Liège
BE0455473297



Activités

RECYLIEGE est une société mixte publique/privée créée à l'initiative de la Région wallonne. RECYLIEGE est un centre de recyclage de déchets inertes. Elle récupère les déchets inertes, les recycle et leur propose une seconde vie.

Cinq sites d'exploitation :

- site de Monsin ;
- site de Cerexhe - Heuseux ;
- site du Z.I. Plenesses ;
- site des Sablières du Rossart.
- site de Chatqueue ;

Total Bilan 2013

3.012.385 €

Résultat 2013

96.941 €

Participation

Région wallonne : 12,10 %

SPAQ/E : 13,10 %

TRADECOWALL SCRL

Rue du Tronquoy, 24
5380 Fernelmont
BE0443564964



Activités

TRADECOWALL (Traitement des déchets de la construction en Wallonie) a pour objet la collecte, le traitement et la vente de déchets de la construction en Wallonie et met en œuvre :

- des politiques de gestion des déchets de construction et de démolition produits en Région wallonne ;
- des solutions pratiques et fiables relatives à l'élimination des déchets inertes et des terres de déblai excédentaires provenant de chantiers de construction et de démolition ;
- des procédés et filières de valorisation de ces mêmes déchets.

Sept sites d'exploitation :

- site de Saint-Denis (Obourg) ;
- site de Saint-Ghislain ;
- site de Grand-Leez ;
- site de Bastogne ;
- site de Braine-le-Comte ;
- Site de Farciennes ;
- site de Fleurus ;
- Site de Maisière (Mons).

Total Bilan 2013

13.378.953 €

Résultat 2013

217.207 €

Participation

Région wallonne : 14,20 %

SPAQ/E : 10,80 %

Les filiales

GEPART SA

Boulevard d'Avroy, 38/1
4000 Liège
BE0871229947



Activités

La société a pour objet la mise en œuvre des décisions d'intervention telles qu'arrêtées par son actionnariat dans des sociétés commerciales ou à forme commerciale, et la gestion des participations, obligations, avances ou intérêts que SPAQ/E, ou elle-même, détiennent ou viendraient à détenir.

Total Bilan 2013

40.409.315 €

Résultat 2013

55.886 €

Actionnariat

SPAQ/E : 100 %

SILYA SA

Boulevard d'Avroy, 38/1
4000 Liège
BE0477985712



Activités

La société a pour objet la conduite, la maintenance et la télésurveillance de toutes installations de traitement de biogaz, de valorisation énergétique, de traitement des résidus d'exploitation, de décontamination et de monitoring pour le gaz, les liquides et les matières solides, ainsi que la gestion et la maintenance de toute installation de production d'énergie.

Total Bilan 2013

179.082 €

Résultat 2013

- 2.600 €

Actionnariat

SPAQ/E : 100 %



Les travaux de réhabilitation sur les sites Verrerie et Laminoirs de Jemappes se poursuivent et devraient être terminés dans la première moitié de l'année 2015. Ainsi réhabilité, ce site de 16,9 hectares pourra accueillir le projet de parc d'activités économiques dédiées au sport développé par l'IDEA, en collaboration avec SPAQ/E. Des parkings ainsi que des espaces verts seront également aménagés.

PARTIE VII

SPAQZE en chiffres

Le présent chapitre démarre par une synthèse du rapport d'évaluation. Ce rapport évalue chacune des activités menées par SPAQZE en regard du contrat de gestion qui nous lie à la Wallonie, des objectifs fixés dans notre plan d'entreprise et du montant de nos dépenses. Précisons que ce document est élaboré en tenant compte des règles d'évaluation, le cas échéant adaptées, reprises dans le contrat de gestion qui prévoit une classification se référant à la chaîne des valeurs (publiée en page 8).

On tirera comme conclusion de cette évaluation qu'en améliorant notre connaissance des pollutions des sites à réhabiliter, en élevant le niveau d'exigence de nos études de risques ainsi que celui du calcul des volumes à traiter lors des chantiers de réhabilitation, nous avons réduit les coûts d'assainissement des friches industrielles.

Les comptes annuels de SPAQZE sont, également, publiés dans ce chapitre accompagnés du rapport du commissaire aux comptes. En 2012 et 2013, les activités de l'entreprise se sont, certes, poursuivies sur base de son contrat de gestion mais nous avons, surtout, mis l'accent sur l'avancement des travaux liés aux Fonds structurels européens FEDER ainsi qu'au Plan Marshall 2.vert.

Par ailleurs, du début 2011 jusqu'en février 2013, SPAQZE a préfinancé les dépenses relatives au Plan Marshall 2.vert. Au 31 décembre 2012, ce préfinancement s'élevait à € 6.411.846. En ce qui concerne les Fonds européens FEDER, SPAQZE préfinançait € 13.951.435 à la fin de l'exercice 2013 tandis qu'elle préfinançait € 39.757.070 au 31 décembre 2012 dans le cadre du programme prioritaire de dragage des voies navigables de Wallonie.

Le chapitre se clôture avec les différentes certifications dont SPAQZE est titulaire. En matière de culture d'entreprise, nous avons toujours accordé une place prépondérante à l'évaluation. Dès 2003, nous avons mis en place un système de gestion de la qualité et de l'environnement pour lequel nous sommes certifiés depuis plusieurs années. SPAQZE est, également, validée EMAS.



Rapport d'évaluation – Synthèse

En 2013, SPAQÆ a dégagé une plus-value de 5 millions d'euros.

Pour l'exercice 2013, SPAQÆ a dégagé une plus-value de 5.070.802 €. Ce résultat positif montre que SPAQÆ a dépassé les objectifs fixés dans le cadre du plan d'entreprise en dépensant moins d'argent que ce qui était prévu pour réaliser le travail envisagé voire plus dans certains cas.

Conformément aux articles 11.1, 12 et 18 du contrat de gestion, le montant de la différence entre la dotation et les dépenses sera affecté au fonds de roulement. Ce montant doit être maintenu disponible pour permettre de rencontrer les objectifs du Gouvernement wallon, notamment la réhabilitation des futures décharges ou les interventions d'urgence.

Par ailleurs, on constatera que SPAQÆ a, très largement, dépassé les objectifs qui lui étaient fixés par le contrat de gestion en matière de réhabilitation de friches industrielles polluées et de décharges.

En 2013, SPAQÆ a réhabilité 381.472 m² de friches industrielles et de décharges ce qui représente 7,6 fois l'objectif qui lui était fixé, soit 50.000 m².

Cet objectif a pu être atteint grâce au travail effectué par SPAQÆ dans le cadre du Plan Marshall et des Fonds européens FEDER. Pour l'ensemble de ces sources de financement, SPAQÆ a travaillé, tout au long de l'année 2013, à la réhabilitation de 30 sites répartis à travers toute la Wallonie.

Cette activité a permis le développement d'importants projets pour la Wallonie: le nouveau Centre de congrès de Mons (MICX), le centre du design (Design Station) à Liège, le développement de Liege Airport, la construction d'un nouveau centre-ville à La Louvière, le Boulevard urbain à Seraing et son projet Gastronomica, l'implantation d'une plate-forme logistique tri-modale à Flémalle, etc.



Inventaire des sites potentiellement pollués

L'activité d'inventaire des décharges ainsi que des friches et sites industriels potentiellement pollués consiste en l'identification précise des sites (recueil des premières données, visite sur place, intégration dans une base de données).

Au cours de l'exercice 2013, un important et indispensable travail a été mené afin d'améliorer, à la fois, la gestion et la qualité des données cartographiques de l'inventaire. Un projet a, parallèlement, abouti qui visait à améliorer et développer la gestion informatique de cette masse de données.

En moyenne, SPAQÆ a réalisé 172 % de ses objectifs en termes de prestations avec une utilisation budgétaire de 176 %. Les prestations d'inventaire en 2012 et 2013 ont permis de remplir les objectifs fixés.



Historiques des activités sur les sites potentiellement pollués, décharges, sites industriels et autres

A l'issue des recherches et des visites de terrain, effectuées par les spécialistes de l'investigation historique et de l'histoire des procédés industriels qui composent le service des bilans historiques, un « planum » est remis aux responsables de l'investigation des sols.

Ce document informatisé fondamental localise notamment, en plusieurs couches, l'ensemble des activités qui se sont succédées sur le site, les sources de pollutions potentielles ainsi que les bâtiments et structures enterrées qui subsistent.

En 2013, les moyens humains du service ont pu être quasi totalement affectés à l'activité d'inventaire dans le cadre de l'opération de sensibilisation des pouvoirs locaux aux actions de SPAQÆ.

En moyenne, SPAQÆ a réalisé 43 % de ses objectifs en termes de prestations mais avec une utilisation budgétaire de 31 %.



Investigations des sols

Face au grand nombre de sites retenus pour une réhabilitation au travers des différentes sources de financement et en l'absence de nouvelle demande nécessitant la réalisation d'investigations des sols pour nourrir une prochaine programmation (activités 1.3. orientation et 1.4. caractérisation), SPAQ//E a consacré ses moyens humains et financiers à la pleine réussite des actions menées sur les nombreux sites à réhabiliter, ou en réhabilitation, tant au niveau de la programmation FEDER 2007-2013 que du Plan Marshall ou du contrat de gestion.

Dans ce cadre, il a été décidé de donner la priorité aux délais d'exécution. La stratégie a été d'avancer prioritairement sur les sites accessibles, au travers d'une approche plus globale dite « approche combinée » en lieu et place d'un travail générant à chaque étape – orientation, caractérisation, volumétries – une ou plusieurs campagnes de prélèvements des sols. Ce faisant, on réduit considérablement les délais d'exécution du processus qui doit aboutir aux travaux de réhabilitation du site.

Investigations d'orientation

Après l'inventaire et l'historique des sites, le processus de réhabilitation se poursuit avec la mise en œuvre d'une étape plus technique appelée « investigations d'orientation ». L'objectif de ces investigations est d'acquies un minimum d'informations analytiques concernant le niveau de contamination d'un site.

En moyenne, SPAQ//E a réalisé 50 % de ses objectifs en termes de prestations, mais avec une utilisation budgétaire de 10 %.

Investigations des caractérisations

Les sites dont la pollution est avérée au terme des investigations d'orientation sont engagés dans une phase d'identification de leurs impacts, appelée caractérisations environnementale et urbanistique. Au final, ce travail confirmera, ou non, l'existence de pollutions et précisera la nature des polluants. Un « modèle conceptuel » provisoire du site sera alors disponible. Il s'agit, en simplifiant, d'une vue en 3D du site intégrant les données topographiques et géologiques, les sources de pollutions, les possibilités de migration de ces pollutions et les cibles potentielles.

En moyenne, SPAQ//E a réalisé 82 % de ses objectifs en termes de prestations, mais avec une utilisation budgétaire de 51 %.

L'année 2013 a permis d'achever toutes les investigations des sols concernées par la programmation FEDER en cours. Cette réussite a permis de garder SPAQ//E dans le rythme du planning FEDER.

Volumétries

Cette étape de la chaîne des valeurs consiste en la délimitation des pollutions recensées au terme de l'étape des caractérisations, en la réalisation d'une étude simplifiée des risques et en l'estimation volumétrique des zones de pollution.

En moyenne, SPAQ//E a réalisé 50 % de ses objectifs en termes de prestations, mais avec une utilisation budgétaire de 61 %.



Surveillance environnementale

Tout site reconnu comme contaminé, qu'il soit à réhabiliter ou non, est suivi scientifiquement. Seul un monitoring adapté (surveillance environnementale) permet d'apporter l'assurance d'une gestion maîtrisée de la problématique initialement constatée.

En moyenne, SPAQ//E a réalisé 34 % de ses objectifs en termes de prestations mais avec une utilisation budgétaire de 64 %.

Malgré l'indispensable affectation des ressources humaines du service à d'autres tâches dans le cadre de la programmation FEDER et du Plan Marshall, une surveillance environnementale des sites les plus problématiques a pu être maintenue tant en 2012 qu'en 2013.



Evaluation des risques existants

L'étude des risques évalue l'impact sur la santé humaine des polluants présents dans les sols et les eaux souterraines. Après une période de mise en œuvre et de rodage, la nécessité de cette nouvelle activité est désormais indiscutable. En prenant en compte le projet d'aménagement du site lors de la définition des objectifs d'assainissement, les études de risques permettent de diminuer le coût des réhabilitations. Il apparaît, toutefois, nécessaire d'ajuster les objectifs liés à cette activité.

En moyenne, SPAQ//E a réalisé 25 % de ses objectifs en termes de prestations mais avec une utilisation budgétaire de 57 %. Il est, toutefois, important de noter que le service évaluation des risques a été impliqué dans des missions d'expertise, dans le cadre des investigations des sols ou des études des faisabilités, missions d'importance qui ne sont actuellement pas valorisées au plan d'entreprise.



Evaluation des risques résiduels

Cette activité, correspond à la dernière étape de la réhabilitation d'un site. Il s'agit de vérifier la conformité de la réhabilitation avec les objectifs de dépollution fixés lors de l'étude des faisabilités. L'évaluation des risques résiduels est nécessaire afin de confirmer la comptabilité du site avec son usage futur.

En moyenne, SPAQÆ a réalisé 36 % de ses objectifs en termes de prestation avec une utilisation budgétaire de 83 %.

Les coûts de cette activité initiée en 2011 doivent être revus. Ils devraient se situer aux alentours de 40.000 € par étude. Par ailleurs, le système d'évaluation de cette activité sera révisé de façon à ce qu'il rende mieux compte de la complexité de ce travail.



Etude des faisabilités économique, technique et urbanistique

L'étude des faisabilités va s'attacher à choisir, en fonction de l'affectation future du site, la combinaison de techniques de réhabilitation qui offrira le meilleur rapport « qualité-prix ». Cette étude va faire appel à l'expertise et à la collaboration de plusieurs activités transversales : l'évaluation des risques, la géomatique, l'urbanisme, l'architecture et l'analyse financière.

Une réflexion est en cours sur la répartition des coûts spécifiques aux différents aspects des études des faisabilités ainsi que sur la redéfinition des activités.

En moyenne, SPAQÆ a réalisé 59 % de ses objectifs en termes de prestations mais avec une utilisation budgétaire de 95 %.

Le bilan de l'année 2013 correspond particulièrement à la philosophie d'évaluation appliquée à cette étape de la chaîne des valeurs qui prévoit la réalisation d'études des faisabilités tant sur des sites techniquement complexes que sur des sites moins complexes. Il va de soi que, si l'activité du service porte essentiellement sur des sites complexes, comme ce fut le cas en 2012, ils seront moins nombreux à être étudiés, tout en nécessitant des dépenses plus élevées.



Energies renouvelables et lutte contre le réchauffement climatique

L'objectif de cette activité est d'assurer au sein de la société SPAQÆ la mise en œuvre et l'entretien d'un maximum de connaissances technologiques dans le domaine des énergies renouvelables.

A partir de 2012, la diminution naturelle de la production de biogaz dans les décharges en post-gestion y a impacté la production de chaleur et d'électricité. Dès lors, l'outil de production d'électricité et de chaleur est progressivement adapté à la décroissance des décharges.



Travaux de réhabilitation

A ce stade du processus, il s'agit de mettre en œuvre sur le terrain les travaux de réhabilitation définis au cours de l'étude des faisabilités économique, technique et urbanistique.

L'année 2012 a été impactée par la découverte de lourdes pollutions sur certains sites en cours de réhabilitation. Ces imprévus, inhérents à tout chantier, ont imposé le dégagement d'importants moyens financiers afin d'atteindre, sur ces sites, les objectifs d'assainissement fixés en fonction de leur affectation future.

2012 a, par ailleurs, enregistré la fin d'un chantier particulièrement lourd et coûteux. Le site « Cokerie Flémalle » a représenté 35 % des dépenses mais n'a permis de valoriser que 3 % de la superficie totale réhabilitée cette année-là.

En moyenne, en 2013, SPAQÆ a réalisé 760 % de ses objectifs en termes de prestations avec une utilisation budgétaire de 727 %.

Ramené au mètre carré de surface réhabilitée, le coût moyen de réhabilitation d'un site s'établit, en 2012, à 133,58 €/m et, en 2013, à 113,18 €/m. Pour les deux années, le coût moyen est de 123,58 €/m, légèrement inférieur à l'objectif fixé de 125,23 €/m².



En janvier 2014, SPAQUE a entamé les travaux de dépollution des sols sur le site « LBP », plus connu sous le nom de « Cuivre et Zinc », à Chênée (Liège). Financés grâce aux Fonds européens FEDER, ces travaux ont, tout d'abord, concerné la prise en charge d'un important noyau de contamination situé au nord-est du site.

Les comptes annuels

Les comptes annuels de la société sont présentés dans les pages qui suivent. Ils font chaque année l'objet d'un rapport sans réserve de la part du commissaire réviseur. Le résultat de l'exercice affiche une perte. Celle-ci est principalement composée des intérêts liés au remboursement des emprunts concernant le Plan Marshall. La Région wallonne s'est engagée à couvrir cette perte.

Bilan après répartition

(en euros)

	2013	2012
ACTIF		
ACTIFS IMMOBILISES	41.620.088,32	41.494.765,98
Immobilisations incorporelles	20.906,65	60.910,75
Immobilisations corporelles	9.162.292,80	8.949.466,36
Terrains et constructions	8.236.060,78	7.982.319,86
Installations, machines et outillages	255.645,80	23.881,82
Mobilier et matériel roulant	385.482,03	562.333,03
Autres immobilisations corporelles	285.104,19	380.931,65
Immobilisations financières	32.436.888,87	32.484.388,87
Entreprises liées	30.375.000,00	30.375.000,00
Participations	375.000,00	375.000,00
Créances	30.000.000,00	30.000.000,00
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	1.904.500,00	1.952.000,00
Participations	1.904.500,00	1.952.000,00
Autres immobilisations financières	157.388,87	157.388,87
Actions et parts	74.987,33	74.987,33
Créances et cautionnements en numéraire	82.401,54	82.401,54
ACTIFS CIRCULANTS	584.740.105,41	533.648.048,08
Stocks et commandes en cours d'exécution	74.068,043	41.901,76
Stocks	74.068,043	41.901,76
Immeubles destinés à la vente	74.068,043	41.901,76
Créances à un an au plus	92.928.656,19	108.863.582,16
Créances commerciales	32.235.999,60	38.235.920,37
Autres créances	60.692.656,59	70.627.661,79
Valeurs disponibles	161.110.211,10	117.627.884,02
Comptes de régularisation	330.627.169,69	307.114.680,14
TOTAL DE L'ACTIF	626.360.193,73	575.142.814,06

Bilan après répartition

(en euros)

	2013	2012
PASSIF		
CAPITAUX PROPRES	28.747.022,14	35.431.586,35
Capital	82.950.001,00	82.950.001,00
Capital souscrit	82.950.001,00	82.950.001,00
Réserves	125.000,00	125.000,00
Réserve légale	125.000,00	125.000,00
Bénéfice (perte) reporté(e)	- 54.327.978,86	- 47.643.414,65
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	156.651.658,47	180.694.777,57
Provisions pour risques et charges	156.651.658,47	180.694.777,57
Autres risques et charges	156.651.658,47	180.694.777,57
DETTES	440.961.513,12	359.016.450,14
Dettes à plus d'un an	314.680.497,06	230.897.684,76
Dettes financières	314.680.497,06	230.897.684,76
Emprunts subordonnés	743.680,57	743.680,57
Autres emprunts	313.936.816,49	230.154.004,19
Dettes à un an au plus	111.020.293,33	114.840.280,02
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	16.659.455,54	9.072.281,50
Dettes financières	74.931.908,07	83.982.391,26
Etablissements de crédit		4.681.588,19
Autres emprunts	74.931.908,07	79.300.803,07
Dettes commerciales	14.256.193,36	18.602.559,68
Fournisseurs	14.256.193,36	18.602.559,68
Acomptes reçus sur commande	1.400.000,00	1.400.000,00
Dettes fiscales, salariales et sociales	1.856.810,33	1.664.923,53
Impôts	287.780,43	464.145,82
Rémunérations et charges sociales	1.569.029,90	1.200.777,71
Autres dettes	1.915.926,03	118.124,05
Comptes de régularisation	15.260.722,73	13.278.485,36
TOTAL DU PASSIF	626.360.193,73	575.142.814,06

Compte de résultats

(en euros)

	2013	2012
VENTES ET PRESTATIONS	39.707.772,76	36.414.038,61
Chiffre d'affaires	34.638.565,92	23.959.985,70
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution : augmentation (réduction)	32.166,67	2.068,43
Autres produits d'exploitation	5.037.040,17	12.451.984,48
COUT DES VENTES ET PRESTATIONS	59.997.572,68	- 127.079.616,65
Approvisionnements et marchandises	65.930.304,76	- 88.052.341,74
Achats	65.930.304,76	- 88.052.341,74
Stocks : réduction (augment.)		
Services et biens divers	3.028.576,47	- 3.268.100,84
Rémunérations, charges sociales et pensions	8.398.855,96	- 8.638.182,40
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	401.624,39	- 598.510,63
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisations et reprises)	- 24.043.119,10	- 15.363.488,66
Autres charges d'exploitation	6.283.330,20	- 11.158.992,38
BENEFICE (PERTE) D'EXPLOITATION	- 20.289.799,92	- 90.665.578,04
PRODUITS FINANCIERS	30.246.958,17	64.288.292,02
Produits des immobilisations financières	58.166,34	43.840,00
Produits des actifs circulants	188.771,53	294.866,39
Autres produits financiers	30.000.020,30	63.949.585,63
CHARGES FINANCIERES	16.831.374,28	- 6.448.089,87
Charge des dettes	10.240.457,14	- 4.727.397,74
Autres charges financières	6.590.917,14	- 1.720.692,13
BENEFICE (PERTE) COURANT(E) AVANT IMPOTS	- 6.874.216,03	- 32.825.375,89

Compte de résultats

(en euros)

	2013	2012
PRODUITS EXCEPTIONNELS	250.072,96	729.525,74
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	91.093,24	
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	64.545,77	486.831,33
Autres produits exceptionnels	94.433,95	242.694,41
CHARGES EXCEPTIONNELLES	56.449,82	- 349.641,92
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	273,36	- 154.229,85
Réductions de valeur sur immobilisations financières	47.500,00	- 167.500,00
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		- 27.787,07
Autres charges exceptionnelles	8.676,46	- 125,00
BENEFICE (PERTE) DE L'EXERCICE AVANT IMPOTS	- 6.680.592,89	- 32.445.492,07
IMPOTS SUR LE RESULTAT	3.971,32	- 4.797,49
BENEFICE (PERTE) DE L'EXERCICE	- 6.684.564,21	- 32.450.289,56

Affectations et prélèvements

(en euros)

	2013	2012
BENEFICE (PERTE) A AFFECTER	- 54.327.978,86	- 47.643.414,65
Bénéfice [perte] de l'exercice à affecter	- 6.684.564,21	- 32.450.289,56
Bénéfice [perte] reporté(e) de l'exercice précédent	- 47.643.414,65	- 15.193.125,09
BENEFICE (PERTE) A REPORTER	- 54.327.978,86	- 47.643.414,65

Comptes d'ordre

(en euros)

A L'ACTIF**ACTIFS IMMOBILISES****IV. Immobilisations financières**

1. Convention Missions déléguées 14 octobre 1992

1.333.670,29

TRADECOWALL SC

99.157,41

99.157,41

2. Missions Centres fixes de recyclage

Souscriptions

Cap. non appelé

RECYNAM SA

267.725,01

66.931,25

200.793,76

RECYLIEGE SA

100.400,00

-

100.400,00

VALOREM SA

186.663,82

-

186.663,82

RECYMEX SA

248.885,10

-

248.885,10

RECYHOC SA

497.770,20

-

497.770,20

1.301.444,13

66.931,25

1.234.512,88

ACTIFS CIRCULANTS**VII. B. Autres créances**

Participations à recevoir

2.143.039,53

2.244.672,74

Région wallonne

101.633,21

TOTAL DE L'ACTIF**3.578.343,03****AU PASSIF****DETTES****3.578.343,03****VIII. A. Dettes financières - Conventions**

Convention participations (14 octobre 1992)

107.833,68

Convention participations recyclage (capital libéré)

1.234.512,88

Convention participations recyclage (solde disponible)

2.235.996,47

TOTAL DU PASSIF**3.578.343,03**



A Grâce-Hollogne, les travaux de réhabilitation ont débuté en 2012 sur le site de l'ancienne usine Vieille-Montagne. En 2014, SPAQUE a procédé à la déconstruction des fondations des anciens silos et à l'évacuation des déchets stockés sur le site.

Le Rapport du Commissaire sur les comptes annuels 2013

F.A. WILMET & Cie
Reviseurs d'entreprises

Siège social :
 Place Ernest Dubois, 16
 B – 1390 Grez-Doiceau

Tel : 32 (010) 84 40 94
 Fax : 32 (010) 84 57 36
 E-mail : f.a.wilmet@skynet.be

Aux Actionnaires de la **Société Publique**
d'Aide à la Qualité de l'Environnement,
 Boulevard d'Avroy, 38
 4000 LIEGE

RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES
COMPTES ANNUELS POUR
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport dans le cadre du mandat de commissaire. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions et informations complémentaires requises.

ATTESTATION SANS RESERVE DES COMPTES ANNUELS ET PARAGRAPHE EXPLICATIF

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique (Arrêté royal du 30 janvier 2001), dont le total du bilan s'élève à €.626.360.193,73 et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de €.6.684.564,21

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société l'ensemble des explications et informations requises pour notre contrôle. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2013, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Sans remettre en cause l'opinion sans réserve exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur le rapport de gestion qui indique que les opérations de réhabilitation confiées à la SPAQuE dans le cadre du « Plan Marshall » et dans le cadre du dragage des boues reposent sur un mécanisme de financement alternatif. L'équilibre général des opérations nécessite que la Région wallonne dégage périodiquement les montants nécessaires pour permettre à la SPAQuE de faire face à ses engagements, tels qu'évalués par le Conseil d'administration et couverts par les provisions pour risques et charges.

MENTIONS ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels :

- le rapport de gestion traite les informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat ;

- sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ;

Nous attirons l'attention sur le fait que, compte tenu de la situation particulière engendrée par le mécanisme de financement alternatif lié au « Plan Marshall » et au dragage des boues, un poste « capital différé » pour un montant d'€.330.596.272 est repris sous la rubrique « comptes de régularisation » à l'actif. Ce poste a été inscrit pour neutraliser partiellement une provision d'€.156.530.100 constituée en vue de tenir compte des obligations de la SPAQuE inhérentes aux travaux de réhabilitation inscrits dans le « Plan Marshall » et au dragage des boues.

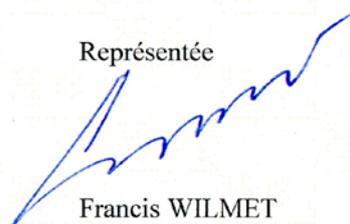
- compte tenu des pertes reportées, la société est sous l'emprise de l'article 633 du code des sociétés. Un rapport spécial a été établi dans ce cadre.
- En principe, les comptes annuels auraient dû être approuvés par l'Assemblée générale au plus tard le 30 juin 2014. Pour le reste, nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Le 8 septembre 2014

F.A.WILMET & Cie. S.P.R.L.
Reviseurs d'entreprises

Commissaire

Représentée



Francis WILMET

Déclaration de Validation

Système Communautaire de Management Environnemental et d'Audit (EMAS)

AIB-VINÇOTTE INTERNATIONAL nv, Bruxelles - Belgique

Sur base de l'audit de l'organisation, des visites de son site, des interviews de ses collaborateurs, et de l'investigation de la documentation, des données et des informations, documenté dans le rapport de vérification n° **60358543_Spaque_EMAS_2012**, du 18 juin 2012, AIB-VINÇOTTE International, en tant que vérificateur environnemental, a conclu:

- que l'analyse environnementale, la politique environnementale, le système de management environnementale, les procédures d'audit et leur mise en œuvre de:

SPAQUE SA

sis à

**Boulevard d'Avroy 38/6
4000 LIEGE
Belgique**

et utilisé pour:

Activités d'inventaire, de suivi actif, d'études d'orientation, de caractérisation et de faisabilité, de mise en œuvre d'assainissement et de réhabilitations de sites potentiellement pollués, d'expertise et de sensibilisations et d'informations en matière environnement

répondent aux exigences du Règlement (CE) N° 1221/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 25 novembre 2009 permettant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

- que l'information et les données dans la déclaration environnementale : **DECLARATION ENVIRONNEMENTALE de l'année 2012** datée du 18 juin 2012, sont fiables, crédibles et exactes, et répondent aux exigences du Règlement (CE) N° 1221/2009.

Numéro de la déclaration: **04 EA 016c**
Date de délivrance: **18 juin 2012**



Pour le vérificateur environnemental:

ir. Paul Olivier
Président de la Commission de Certification





CERTIFICATE

*IQNet and AIB-VINÇOTTE International
hereby certify that the organization*

SPAQUE SA
Boulevard d'Avroy 38/6
4000 LIEGE (Belgium)

for the following field of activities

Activities regarding inventory, active follow-up, orientation, characterisation and feasibility studies, carrying out sanitation and rehabilitation of potentially polluted sites, expert's assessment, education and information with regard to the environment

has implemented and maintains a

Management System

which fulfils the requirements of the following standard

ISO 9001:2008

Issued on : 18 June 2012
Validity date : 25 May 2015

Registration Number : BE-03 2030c



Michael Drechsel
President of IQNet

Paul Olivier
Chairman Certification Committee



IQNet Partners*:

AENOR Spain AFNOR Certification France AIB-Vinçotte International Belgium ANCE Mexico APCER Portugal CCC Cyprus
CISQ Italy CQC China CQM China CQS Czech Republic Cro Cert Croatia DQS Holding GmbH Germany DS Denmark
ELOT Greece FCAV Brazil FONDONORMA Venezuela ICONTEC Colombia IMNC Mexico INNORPI Tunisia
Inspecta Certification Finland IRAM Argentina JQA Japan KFQ Korea MSZT Hungary Nemko AS Norway NSAI Ireland
PCBC Poland Quality Austria Austria RR Russia SII Israel SIQ Slovenia SIRIM QAS International Malaysia SQS Switzerland SRAC Romania
TEST St Petersburg Russia TSE Turkey YUQS Serbia

IQNet is represented in the USA by: AFNOR Certification, CISQ, DQS Holding GmbH and NSAI Inc.

* The list of IQNet partners is valid at the time of issue of this certificate. Updated information is available under www.iqnet-certification.com



CERTIFICATE

*IQNet and AIB-VINÇOTTE International
hereby certify that the organization*

SPAQUE SA
Boulevard d'Avroy 38/6
4000 LIEGE (Belgium)

for the following field of activities

Activities regarding inventory, active follow-up, orientation, characterisation and feasibility studies, carrying out sanitation and rehabilitation of potentially polluted sites, expert's assessment, education and information with regard to the environment

has implemented and maintains a

Management System

which fulfils the requirements of the following standard

ISO 14001:2004

Issued on : 18 June 2012

Validity date : 25 May 2015

Registration Number : BE-03 EMS 100c



Michael Drechsel
President of IQNet

Paul Olivier
Chairman Certification Committee



IQNet Partners*:

AENOR Spain AFNOR Certification France AIB-Vinçotte International Belgium ANCE Mexico APCER Portugal CCC Cyprus
CISQ Italy CQC China CQM China CQS Czech Republic Cro Cert Croatia DQS Holding GmbH Germany DS Denmark
ELOT Greece FCAV Brazil FONDONORMA Venezuela ICONTEC Colombia IMNC Mexico INNORPI Tunisia
Inspecta Certification Finland IRAM Argentina JOA Japan KFAQ Korea MSZT Hungary Nemko AS Norway NSAI Ireland
PCBC Poland Quality Austria Austria RR Russia SII Israel SIQ Slovenia SIRIM QAS International Malaysia SQS Switzerland SRAC Romania
TEST St Petersburg Russia TSE Turkey YUQS Serbia

IQNet is represented in the USA by: AFNOR Certification, CISQ, DQS Holding GmbH and NSAI Inc.

* The list of IQNet partners is valid at the time of issue of this certificate. Updated information is available under www.iqnet-certification.com

Editeur responsable :

Philippe Adam, Boulevard d'Avroy, 38/1 à 4000 Liège

Réalisation :

Service de la communication externe et des relations avec la presse

Conception graphique :

Eurotop

Photos :

SPAQzE sa (Philippe Saenen, Jean-Frédéric Delière)

SPAQzE production



SPAQuE
_ .be

Boulevard d'Avroy, 38/1
4000 Liège - Belgique
Tél. : +32 4 220 94 11
Fax : +32 4 221 40 43
www.spaque.be

